



RGCCMB

PV n° 1

**Site Web : [www.corpocentremonsborinage.be](http://www.corpocentremonsborinage.be)**

## Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 24 juin 2021

**Présents** : MM. LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - BUSIEAUX M. - DEGEY P. - STALLONE V. et COLAPIETRO S.

**Absents excusés** : M. VINCK D.- CECCHIN JP et BROGNIEZ S.

### DIVERS

Voici notre première réunion de la saison, soirée de retrouvailles pour notre comité.

Nous espérons que cette satanée pandémie ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir et que vous n'aurez pas pris trop d'embonpoint.

Nous avons perdu trois clubs à savoir la quadragénaire (un bail) Régie LL, SU Nuraghe Calcio et Bridgestone Aircraft. Un nouveau club s'est inscrit : la Corpo Honnelloise qui jouera à Roisin, rue Boudon sur le terrain de l'AJS Honnelloise.

Les séries ont été remodelées (art II.I de notre règlement) en une série de 13 clubs et deux de 12., ce qui nous fera 37 clubs.

En voici la composition :

### COMPOSITION DES SERIES

Division 1	
1	FC ACLI 2 A
2	EVH
3	AS LA BOUVERIE
4	FC CORPOS RHODIENS
5	SP BAUDOUR
6	DRAGONS UNITED
7	AS JURBISE A
8	FC MB LA RUSTICANA
9	FC YANKEE
10	SPARTAC SQUIRRELS
11	LA MONTOISE
12	ASF QUEVY
13	BOCA MANAGE

Division 2	
1	TURATI BAUDOUR
2	MILANELLO
3	DYNAMO
4	FC DREAM TEAM
5	CORPO WASMES
6	HOLCIM
7	OC HAININ B
8	JURBISE B
9	FC CHEM ST-GHISLAIN
10	FC CORPO SIRALTOIS
11	O'MALLEY'S
12	ALLIANCE

Division 3	
1	FC BON VOULOIR
2	AJAX EUGIES
3	FC STREPYNNOIS
4	CS CALCIO BARI
5	MVC BOUSSU
6	GALACTIC UNITED
7	FA ECAUSSINNOIS
8	AMICAL TEAM
9	HAININ A
10	BORINA LOKOMOTIVA
11	CORPO HONNELLOISE
12	NEPTUNO CALCIO

### **DOCUMENTS :**

Seuls cinq clubs (Alliance, Hainin A et B - La Bouverie et O'Malley's) nous ont envoyé leurs documents (comité - joueurs - désaffiliations). La date limite était le 15/06. Veuillez vous mettre en ordre pour le **30/06** et éviter ainsi l'amende éventuelle.

### **CHAMPIONNAT :**

Notre championnat commencera le 04/09/21 et une journée sera consacrée aux matchs avancés et aux test-matchs des coupes le 28/08/21.

Si le calendrier des jeunes se fait encore par tranches, il est pratiquement impossible de prévoir des alternances avec les clubs corporatifs. Les clubs concernés devront décaler leurs heures de matchs comme l'a fait le club d'Acli la saison dernière (c'est-à-dire 19/20).

### **COUPES :**

L'organisation de la coupe nécessitera de jouer un tour préliminaire à élimination directe pour 10 clubs de division 3.

Deux clubs seront qualifiés d'office par tirage au sort préalable et qui aura lieu lors de la réunion de notre comité le 22/07. Les clubs concernés (D3) sont invités à y participer. Pour ce, envoyez un mail au secrétariat qui vous confirmera l'adresse du jour.

Les 5 vainqueurs du tour préliminaire s'ajouteront aux 27 autres clubs afin de constituer les 16 ème de finale de la coupe Bomal/Camberlin.

Les 16 clubs éliminés disputeront la coupe du Groupement.

### **REGLEMENT**

Toute nouvelle proposition de règlement devra nous être parvenue pour le **10 août** au plus tard. Celles-ci seront étudiées et éventuellement soumises au vote lors de notre assemblée générale.

Lors de cette AG, nous vous remettrons notamment les feuilles de matchs, les cartes du groupement et des cartes d'affiliation éventuelles.

### **NOUVELLES AFFILIATIONS**

Sont à envoyer à **Jean Callens, rue Kéramis 504/0403 à 7100 La Louvière** qui en assurera le suivi.

Les demandes d'affiliations doivent répondre aux critères suivants :

- découper les photos aux dimensions requises : 35 X 45 mm
- remplir les renseignements en caractères d'imprimerie
- découper les copies (format réel) de CI et coller les 2 faces.

- joindre le formulaire P1/P2

Toute demande non conforme sera renvoyée à l'expéditeur et une amende de 2 € sera appliquée

**NOTRE ASSEMBLEE GENERALE SE TIENDRA LE**

**20 AOUT A 19 H. EN NOTRE LOCAL HABITUEL**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**

**UN SEUL REPRESENTANT DE CHAQUE CLUB SERA ADMIS**

**NOUS COMPTONS SUR LA BONNE VOLONTE ET COMPREHENSION DE TOUTES ET TOUS**  
**POUR S'Y CONFORMER STRICTEMENT**



**R G C C M B**

-

**PV n° 2**

**Site Web : [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be)**

## **Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 22 juillet 2021**

**Présents** : MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - BUSIEAUX M. - DEGEY P. - STALLONE V. - CECCHIN JP et COLAPIETRO S.

**Représentant du B.R.A.H.** : LEMAIRE D.

**Absents excusés** : M. VINCK D. et BROGNIEZ S.

### **DIVERS**

#### **Important :**

Les clubs de Dragons Utd, Bon Vouloir et NK Borina Lokomotiva sont priés d'envoyer au plus tard le 30/07 l'adresse de leur terrain. Si tel n'est pas le cas, ils devront adapter leurs horaires en fonction de l'occupation éventuelle du terrain par d'autres clubs.,

En pièce jointe, vous trouverez le récapitulation de vos couleurs en déplacement. Prière de nous signaler au plus vite si erreur ou changement il y a.

Si possible et pour agrémenter notre site web, envoyez la photo de vos maillots à notre webmaster S. Colapietro website.rgccmb@gmail.com

### **COUPE**

#### **Rappel :**

L'organisation de la coupe nécessitera de jouer un tour préliminaire à élimination directe pour 10 clubs de division 3.

Deux clubs sont qualifiés d'office par tirage au sort préalable. Celui-ci a eu lieu lors la réunion de notre comité et a été tiré par Mr. LEMAIRE Dominique, représentant du BRAH.

Les 5 vainqueurs du tour préliminaire s'ajouteront aux 27 autres clubs afin de constituer les 16ème de finale de la coupe Bomal/Camberlin.

Les 16 clubs éliminés disputeront la coupe du Groupement.

**Qualifiés d'office :**

NK Borina Lokomotiva et Corpos Honnelles

**Le tirage au sort :**

Ces matches seront joués le 28/08 et se dérouleront en 2 X 35 min. Tirs au but directement si égalité.  
N'oubliez pas de prévenir l'arbitre qui n'est pas forcément au courant des règles corpos.

FA Ecaussinnois	-	MVC Boussu	15h00
FC Strépynois	-	CS Calcio Bari	14h00
OC Hainin A	-	Bon Vouloir	12h30
Ajax Eugies	-	Neptuno Calcio	15h00
Amical Team	-	Galactic United	15h30

**REGLEMENT**

Toute nouvelle proposition de règlement devra nous être parvenue pour le **10 août** au plus tard.  
Celles-ci seront étudiées et éventuellement soumises au vote lors de notre assemblée générale.

La proposition du club de La Montoise sera soumise au vote lors de notre A.G.

*L'année passée je vous avais contacté concernant le fait qu'un de nos joueurs été affilié au sein du club de Saint-Ghislain Tertre Hautrage en D3 amateur. Ce club possède une 2e équipe en 2e provinciale et c'est uniquement dans cette division que notre joueur évoluait.*

*Malgré le fait qu'il avait toujours été repris sur les feuilles de match en P2 et jamais en D3, vous nous aviez dit que celui-ci ne pouvait pas jouer en corpos...*

*Ce qui est évidemment un problème car un autre joueur lambda évoluant dans l'équipe de P1 ou P2 d'un club n'ayant pas d'autres équipes dans des divisions supérieures à la P1, peut lui bien évoluer en corpos.*

***Notre proposition est donc d'adapter le règlement afin que même si un joueur est affilié à un club ayant son équipe première dans une division supérieurs à la P1, ce joueur puisse jouer en corpos s'il n'a jamais été repris sur une feuille de match dans une division supérieure à la P1.***

## **NOUVELLES AFFILIATIONS**

Sont à envoyer à **Jean Callens, rue Kéramis 504/0403 à 7100 La Louvière** qui en assurera le suivi.

Les demandes d'affiliations doivent répondre aux critères suivants :

- découper les photos aux dimensions requises : 35 X 45 mm
- remplir les renseignements en caractères d'imprimerie
- découper les copies (format réel) de CI et coller les 2 faces.
- joindre le formulaire P1/P2

Toute demande non conforme sera renvoyée à l'expéditeur et une amende de 2 € sera appliquée

## **AMENDES**

Il est vraiment dommage que nous devions rappeler plusieurs fois les consignes qui se trouvent pour certaines déjà dans le règlement.

Plusieurs clubs, ils se reconnaîtront, ne s'y conforment pratiquement jamais. Dès lors, nous devons adapter nos amendes facilement évitables pourtant.

- Accusé de réception ou réponse à une demande d'info non reçue dans les 48 h de la date d'envoi : 5 € portée à 10 € si reçue dans les 72 h.
- Renseignements pour l'élaboration du calendrier non reçus le 30/07 : 5 €
- Documents non remplis correctement : 5 €
- Mail non envoyé à tous les membres du comité du CD : 5 € ; 10 € en cas de récidive

**NOTRE ASSEMBLEE GENERALE SE TIENDRA LE**

**20 AOUT A 19 H. EN NOTRE LOCAL HABITUEL**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**

**UN SEUL REPRESENTANT DE CHAQUE CLUB SERA ADMIS**

**NOUS COMPTONS SUR LA BONNE VOLONTE ET COMPREHENSION DE TOUTES ET TOUS**  
**POUR S'Y CONFORMER STRICTEMENT**



RGCCMB

-

PV n° 3 (AG)

*Site Web : [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be)*

## Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 20 aout 2021

### Assemblée générale

Présents : MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - BUSIEAUX M. - DEGEY P. - VINCK D. , BROGNIEZ S. et COLAPIETRO S.

Représentants du B.R.A.H. : MM BOEL B. et LEMAIRE D.

Absents excusés : M. STALLONE V. et CECCHIN JP.

#### Discours de notre président J. LAMBERT

Messieurs les Représentants du B.R.A.H,  
Messieurs mes Collaborateurs,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers Amis corpos,

Nous allons procéder à l'appel des clubs.

Trois ont pris la peine de s'excuser : Bon Vouloir, Milanello et SP Baudour.

Trois autres brillaient par leur absence : Acli 2A, Dream Team et Neptuno Calcio.

Ces derniers seront donc pénalisés de l'amende prévue de 15 €.

Nous déclarons ouverte cette Assemblée Générale.

On n'en croit pas ses yeux, mais nous sommes bien à l'Assemblée Générale qui ouvre la saison 2021-2022 de notre championnat corporatif.

Certes, nous sommes réunis en effectif réduit vu que la situation sanitaire ne nous autorise pas encore à faire ce que l'on veut mais avec un peu de patience et surtout de bonne volonté à se faire vacciner pour nous protéger personnellement et aussi protéger les autres.

Nous pensons que vous avez tous hâte de vous retrouver sur un terrain de football pour éliminer les effets du confinement que vous avez dû subir et cela fait plaisir de vous revoir après une si longue absence forcée par cette pandémie.

Nous remercions Monsieur Bruno Boël, Président du B.R.A.H ainsi que le fidèle représentant du B.R.A.H à nos réunions Monsieur Dominique Lemaire. Nous associons à nos remerciements le désignateur des arbitres Monsieur Philippe Delcourt

Chaque année hélas nous déplorons la perte de quelques personnes liées à la grande famille des corporatifs.

Nos pensées vont particulièrement à la famille de Michel Drugmand, tué par une voiture alors qu'il pratiquait son sport, il était membre des cyclos Sigma et puis de La Louve, de Marc Jacqmin, ancien échevin de la Ville de La Louvière, le papa de Lorenzo Bosetti du FC Turati et d'Angel Sanchez, le mythique président d'E.V.H.

Nous nous excusons pour ceux et celles que nous aurions oubliés ou pour lesquels nous n'aurions pas été informés. Nous vous demandons de bien vouloir respecter une minute de silence en leur mémoire.

Je vais céder la parole à notre secrétaire Philippe Degey (voir ci-dessous)

Je vais céder la parole à notre futur ex-trésorier Jean Callens, qui a eu la lourde responsabilité de l'élaboration du calendrier, en compagnie de Michel Busiaux. Jean cédera son poste de trésorier à Freddy Geeroms à la fin de cette année civile. (voir ci-dessous)

Cette prochaine saison, la Nouvelle Gazette a décidé de supprimer son blog dédié au football corporatif. Qu'à cela ne tienne nous avons décidé de créer un nouveau site qui s'appelle : [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be) .

Ce site a été conçu par notre collègue Stéphane Colapietro et nous vous invitons à le consulter très régulièrement et à prendre contact avec son administrateur pour donner des nouvelles de votre club que ce soit pour annoncer des matches amicaux, des soupers, des brocantes etc... Il sera tenu à jour en temps et en heure. N'hésitez pas à lui envoyer une photo de votre maillot pour agrémenter votre page.

Quelques clubs nous ont écrit pour demander des nouvelles du subside accordé aux joueurs des clubs affiliés à la RBFA. Nous avons écrit au ministre Crucke, mais à ce jour nous n'avons pas encore reçu de réponse. Nous ne manquerons pas de reprendre contact en septembre au retour des congés.

Comme chaque année, il y a des modifications des Lois du Jeu et c'est de cela que va vous parler Monsieur Bruno Boël.

Nous allons procéder au tirage au sort de la coupe Bomal-Camberlin. (voir ci-dessous)

### Discours de notre secrétaire général P. DEGEY

Bonjour à toutes et toutes,

Après une année sabbatique, nous voici donc de retour au bord des terrains, espérons définitivement cette fois.

J'espère que vous n'avez pas pris trop de kilos, et si c'est le cas, vous savez ce qu'il vous reste à faire.

Cette année, trois clubs nous ont quitté : la Régie LL et Nuraghe, qui jouaient en D1, ainsi que Bridgestone, pour un nouveau qui jouera aux Hauts Pays, à Roisin rue Bourdon, sur le terrain de leur P2 : le Corpo Honnelles. Je voudrais qu'il se présente et (*ajout*) *nous souhaiterions qu'il reste jusque la fin de l'AG tout comme le club d'Holcim.*

Nous aurons donc 37 clubs contre 39 l'an passé, ils seront répartis en trois divisions : deux de 12 clubs et une de treize.

Notre reprise commencera le 28 par des éliminatoires en coupe pour 10 clubs de D3.

Comme vous l'avez tous lu, j'en suis certain, sur le PV2, deux clubs sont exemptés après tirage au sort et donc qualifiés d'office : le nouveau club de Corpo Honnelles et NK Borina Lokomotiva.

37 - 10 = il reste donc 27 clubs issus des D1 et D2 auxquels s'ajouteront donc les cinq vainqueurs des éliminatoires, ce qui fera 32 clubs pour débuter les 1/16 de finales de la coupe B/C. Les 16 vaincus seront versés en coupe du groupement.

Malheureusement, comme c'est souvent le cas en début de saison, nous avons appris que vous n'aurez probablement pas d'arbitre pour cette journée de play-off. Ceux-ci sont convoqués à un séminaire ou à des tests physiques.

Ne soyez donc pas surpris et prenez les devants. N'oubliez pas que l'arbitre occasionnel a exactement les mêmes pouvoirs qu'un officiel et qu'il est en droit de demander 20 € d'indemnités.

Quatre clubs changent de terrain.

Le synthétique du stade Tondreau à Mons n'étant plus disponible, Bon Vouloir jouera à Havré en alternance avec le Dynamo, La Montoise à Quévy, sur le terrain de Genly-Quévy, et les Dragons joueront à la Sapinette à Mons.

Le quatrième est Amical Team qui jouera sur le terrain 2 de Quaregnon rue de la Chapelle.

Je m'adresse ici spécialement au nouveau club de Honnelles :

- \* Pour le délégué visité, remplir la feuille de match et la faire suivre au délégué visiteur dans les délais de H-30' **en indiquant les numéros des joueurs.**
- \* Remettre à l'arbitre, la feuille de match et les cartes du groupement avec les cartes d'identité **dans l'ordre de la feuille de match.**

Pour les nouveaux, ne pas oublier de communiquer, dès la fin de la rencontre, les résultats à la presse par l'intermédiaire de Christian DEWIT (0475/36 18 61) et à Jean CALLENS (par SMS au 0474/24.58.43).

N'oubliez pas non plus d'affranchir votre courrier avec un timbre PRIOR ce qui vous évitera une amende pour envoi tardif et à moi de recevoir votre lettre le vendredi si pas le lundi suivant... Vous avez aussi la possibilité de m'envoyer un scan de votre feuille de match dès le dimanche, par exemple. Vous serez ainsi dans les délais et facilitera mon travail. La feuille originale pourra (devra) toutefois m'être envoyée par après.

Petit rappel pour les anciens, mais à noter pour les nouveaux ( je considère aussi Galactic, Neptuno et Strépy comme nouveaux puisqu'il n'ont pas encore eu l'honneur de disputer notre championnat) :

Suite la décision de l'Union belge l'an passé, les FF éventuels devront être enregistrés au plus tard le vendredi midi. Passé ce délai, les frais d'arbitrage vous seront réclamés.

- d'autre part, tout changement de lieu, date ou heure devra être communiqué (je le répète à tous les membres du CD) pour être acté le mardi midi, pour être en conformité avec la RBFA .

#### PROPOSITION DE REGLEMENT

Nous avons reçu une seule proposition, celle de La Montoise , à savoir :

*Notre proposition est d'adapter le règlement afin que même si un joueur est affilié à un club ayant son équipe première dans une division supérieure à la P1 (D3 amateur par exemple) ce joueur puisse jouer en corps s'il n'a jamais été repris sur une feuille de match dans une division supérieure à la P1.*

Elle est proposée aux votes comme le veut notre règlement. Nous allons voter à main levée....

Résultat : à 21 mains contre et 10 pour (31 clubs présents) , la proposition n'est pas acceptée. Toutefois le règlement pourra être éclairci et adapté.

Je vous souhaite une bonne saison à toutes et tous, respectez bien les consignes du CNS et je cède ici la parole à Jean qui aura certainement quelque chose à vous dire, comme tous les trésoriers.....

### Discours de notre trésorier J. CALLENS

Bonsoir à toutes et tous.

Je vais me permettre de rappeler, comme les années précédentes, quelques points importants mais, afin d'être aussi bref que Philippe, hormis les modifications, je ne vous en donnerai que les titres car vous pourrez en lire les détails dans le PV.

#### La mise à jour du « Fichier clubs » remis en juin.

Les manquements qui reviennent le plus souvent sont :

- les membres sportifs du comité qui sont repris dans la liste des joueurs et qui sont donc comptabilisés 2 fois
- des joueurs repris dans notre fichier mais qui ne se trouvent sur aucune des listes rentrées (ni affiliations, ni désaffiliations) Ce qui oblige à demander une explication aux clubs
- notre fichier informatique établit la liste des affiliés par club par ordre alphabétique.
- Il est navrant de constater que certaines listes reçues suivent un alphabet bizarre : 1. Tri... 2. Mil ... 3. Dam ... 4. Zoh ... 5. Ami...
- C'est pourquoi nous demandons de remplir les listes de la même manière. Il est donc conseillé de classer d'abord les cartes et d'ensuite remplir le document.

#### Les affiliations

Les demandes d'affiliations doivent répondre aux critères suivants :

- découper les photos aux dimensions requises : 35 X 45 mm
- remplir les renseignements en caractères d'imprimerie
- découper les copies (format réel) de CI et coller les 2 faces.
- joindre le formulaire P1/P2

Toute demande non conforme sera renvoyée à l'expéditeur et une amende de 2 € sera appliquée

### La comptabilité.

Suite aux difficultés rencontrées cette saison, nous avons pu compter sur la compréhension de l'ACFF et d'Ethias qui nous ont accordé des réductions des primes et nous les en remercions.

Comme chaque année, vous recevrez l'invitation à payer les divers frais pour la saison 2021-2022 dans les premiers jours de septembre. Le montant à verser devra être enregistré sur le compte du Groupement pour le 1<sup>er</sup> octobre au plus tard.

Comme l'année dernière, aucun rappel ne sera envoyé, chacun sait ce qui lui reste faire. Vous constaterez que les amendes ont été considérablement augmentées pour les retards aussi bien pour la rentrée de documents que les versements divers.

La majorité des clubs ne s'en préoccuperont pas puisqu'ils anticipent toujours la date limite mais quelques clubs, toujours les mêmes, à qui nous devions envoyer régulièrement des rappels ont donc intérêt à y prêter attention et de tenir compte du délai de transfert entre les banques.

Toute nouvelle affiliation après le 1<sup>er</sup> septembre est soumise au versement de 18 € couvrant la prime d'assurance.

Je rappelle aussi que les amendes inférieures à 50 € ne sont plus obligatoirement à payer immédiatement puisque lorsque le compte du club atteint ce montant, j'envoie une invitation à le solder dans les 8 jours.

### Le calendrier.

Cette année, des modifications ont encore dû être faites après l'élaboration du calendrier mais uniquement concernant les horaires.

Comme le calendrier des jeunes n'était pas connu au moment de l'élaboration du nôtre et que de toute façon il se fait par tranches, il n'est pas possible de prévoir des alternances et les clubs corporatifs qui seraient confrontés à un problème d'occupation devront donc adapter leurs horaires.

Philippe vous a rappelé les contraintes imposées par le secrétariat provincial concernant les modifications et les forfaits.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne saison 2021-2022 dans la bonne humeur, le fair-play et le respect.

## Organisation du championnat 2021 – 2022.

Nous aurons cette saison 13 clubs en division 1 et 12 clubs dans les 2 autres divisions.

### COMPOSITION DES SERIES

Division 1		Division 2		Division 3	
1	FC ACLI 2 A	1	TURATI BAUDOUR	1	FC BON VOULOIR
2	EVH	2	MILANELLO	2	AJAX EUGIES
3	AS LA BOUVERIE	3	DYNAMO	3	FC STREPYNNOIS
4	FC CORPOS RHODIENS	4	FC DREAM TEAM	4	CS CALCIO BARI
5	SP BAUDOUR	5	CORPO WASMES	5	MVC BOUSSU
6	DRAGONS UNITED	6	HOLCIM	6	GALACTIC UNITED
7	AS JURBISE A	7	OC HAININ B	7	FA ECAUSSINNOIS
8	FC MB LA RUSTICANA	8	JURBISE B	8	AMICAL TEAM
9	FC YANKEE	9	FC CHEM ST-GHISLAIN	9	HAININ A
10	SPARTAC SQUIRRELS	10	FC CORPO SIRAUTTOIS	10	BORINA LOKOMOTIVA
11	LA MONTOISE	11	O'MALLEY'S	11	CORPO HONNELLOISE
12	ASF QUEVY	12	ALLIANCE	12	NEPTUNO CALCIO
13	BOCA MANAGE				

Enfin, je me permets de rappeler qu'il est dangereux de n'avoir qu'une seule adresse mail de contact dans un club car en cas de problème de connexion du correspondant, une information de forfait ou de modification pourrait ne pas être reçue avec toutes les conséquences que cela pourrait entraîner.

Il en est de même si les 3 personnes désignées possèdent la même adresse.

D'autre part, il n'est pas nécessaire de passer des heures sur son ordinateur pour prendre note des messages reçus mais je pense que regarder chaque soir sa messagerie ne prend que quelques minutes et permet de répondre rapidement aux demandes éventuelles

Enfin, il est demandé d'accuser réception de toute information qui vous est transmise par un membre du CD.

Mes collègues et moi essayons de répondre favorablement et rapidement à vos demandes. Il serait normal que nous ayons un retour semblable.

**Tirage au sort des Coupes.**

NK Borina Lokomotiva	-	OC Hainin B
Vq FC Strépynois-CS Calcio Bari	-	AC Milanello
Vq OC Hainin A-Bon Vouloir	-	Dynamo
Vq Ajax Eugies-Neptuno Calcio	--	La Montoise
Vq FA Ecaussinois-MVC Boussu	-	Spartac Squirrels
Vq Amical Team-Galactic Utd	-	EVH
Corpo Honnelloise	-	FC Yankee
AS Jurbise B	-	Boca Manage
FC Corpo Siraultois	-	AS La Bouverie
FC Holcim	-	FC MB La Rusticana
Dream Team	-	FC Corpo Rhodiens
FC Alliance	-	Dragons Utd Quaregnon
FC Cheminots St Ghislain	-	ASF Quévy
FC O'Malley's	-	SP Baudour
Corpo Wasmes	-	AS Jurbise A
FC Turati Baudour	-	FCAcli 2A

Rappel : ces 32èmes de finale se joueront le 23/10. Les 16 vainqueurs se retrouveront en coupe Bomal/Camberlin, les 16 vaincus seront versés en coupe du groupement. Si l'égalité subsiste à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à une séance de tirs au but.

Nous vous souhaitons à tous une excellente saison et que l'esprit corporatif et le fair-play soient les leitmotivs sur tous les terrains de football cette saison. Respectez votre adversaire et surtout les arbitres car sans eux vous ne pourriez pratiquer votre sport favori.

Nous vous remercions de votre attention et je lève la séance académique

**Prochaine réunion du Comité Directeur : le 23 septembre 2021 à 19h**

**Coq Wallon Place Mansart, 7 à 7100 La Louvière**



RGCCMB

-

PV n° 4

Site Web : [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be)

## Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 23 septembre 2021

**Présents** : MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - BUSIEAUX M. - DEGEY P. - VINCK D. , BROGNIEZ S., et COLAPIETRO S.

**Absent excusé** : CECCHIN JP

**Absent non excusé** : STALLONE V.

## COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



### A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

**A 1** Rapport arbitre LEFEBVRE Pierre, match Boca Manage-La Bouverie du 03/10/20

19h00

Joueur: LETE Dylan ( 13/12/95, Boca Manage, à sa demande)

Après avoir entendu le joueur, celui-ci est suspendu **4 matches + 1 an avec sursis**

Frais à charge du club de **Boca Manage** (comparution 5 €, suspension 12 €) = **17 €**

**A 2** Rapport arbitre occasionnel STALPORT Frédéric, match Dream Team-Turati du 04/09/21

19h20

Arbitre : STALPORT F.

Joueur : BOSETTI Lorenzo (04/06/85, Turati Baudour)

Delégué visité : LUCAS Jean-Pol (17/09/61) absent non excusé

Délégué visiteur : DRAMAIX Loïc (08/03/90)

Après avoir entendu les parties, le joueur BOSETTI L. est suspendu **1 match**

Frais à charge de **Turati Baudour** : frais arbitre 17,40 comparution 10 € suspension 5 €) = **32,40 €**

Absence non excusée du délégué visité : **15 € au club de Dream Team**

**Ces suspensions prennent cours à partir du 09/10/21**

## TRANSACTIONS

Néant

### **B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS**

#### **B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match**

11/09 : TURATI BAUDOUR

Henniquiau Bryan

Amende de 5 € au club de Turati

#### **B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le**

#### **B 3 Amendes administratives**

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

04/09 : La Montoise, Dream Team et Hainin A

11/09 : FC MB La Rusticana

18/09 : La Montoise

Amende de 5 € aux clubs de Dream Team, Hainin A et Rusticana (règl II.8)

Amende de 10 € au club de La Montoise (récidive)

#### **Feuilles d'arbitre :**

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...) :

04/09 : Bon Vouloir - Neptuno Calcio (10 numéros de maillot manquants)

04/09 : La Montoise - La Bouverie (bloc manquant)

04/09 : Acli 2A - Boca Manage (signatures des deux capitaines manquantes)

04/09 : Dream Team - Turati Baudour (bloc manquant)

11/09 : FC MB Rusticana - EVH (numéros manquants)

11/09 : Ch. St Ghislain - FCC Sirault (bloc manquant)

18/09 : Dragons Utd - ASF Quévy (signature délégué visiteur manquante)

18/09 : Dream Team - Dynamo (bloc manquant)

Amende de 10€ aux clubs concernés

#### **Rentrées tardivement :**

04/09 : Galactic Utd - Borina Lokomotiva (rentrée le 13/09)

Amende de 15 € au club de Galactic Utd (règl IX.3)

Accusé de réception demandé et non reçu suite au changement de terrain d'Acli 2A

Corpo Sirault, SP Baudour, Bon Vouloir, Corpos Rhodiens, Dream Team, MB La Rusticana, Milanello, La Montoise, Borina Lokomotiva, Neptuno Calcio, FC Strépynois, Galactic Utd, Cheminots St Ghislain, EVH

Amende de 10 € aux clubs concernés (règl VIII.)

#### **B 4 Amendes disciplinaires**

#### **B5 Manque d'organisation**

**11/09 : FC Strépynois** - Corpo Honnelles : pas de drapeau de coin, feuille donnée tardivement au club adverse, début à 14h10

Amende de 5 € au club de Strépy

#### **B 6 Modifications de résultats**

#### **B 7 Calendrier**

- ✓ Le match Neptuno Calcio - Calcio Bari, du 11/09, est reporté exceptionnellement au **16/10**

#### **B 8 Forfaits en championnat**

**04/09** : Forfait annoncé de **Jurbise B**

**11/09** : Forfait annoncé de **Galactic Utd**

**18/09** : Forfait annoncé de **Bon Vouloir**

**25/09** : Forfait annoncé de **Ch. St Ghislain**

**25/09** : Forfait annoncé de **Dragons Utd**

Amende de 25 € aux clubs concernés (règl II.6)

#### **Forfaits en coupe**

**28/08** : Forfait annoncé de **Bon Vouloir**

**28/08** : Forfait annoncé de **MVC Boussu**

Amende de 50 € aux clubs concernés (règl.II.6)

#### **Tirage au sort des coupes**

<b>NK Borina Lokomotiva</b>	<b>18h</b>	<b>OC Hainin B</b>
<b>CS Calcio Bari</b>	<b>15h</b>	<b>AC Milanello</b>
<b>OC Hainin A</b>	<b>12h30</b>	<b>Dynamo</b>
<b>Ajax Euges</b>	<b>15h</b>	<b>La Montoise</b>
<b>FA Ecaussinnois</b>	<b>15h</b>	<b>Spartac Squirrels</b>
<b>Galactic Utd</b>	<b>15h</b>	<b>EVH</b>
<b>Corpo Honnelloise</b>	<b>15h</b>	<b>FC Yankee</b>
<b>AS Jurbise B</b>	<b>15h</b>	<b>Boca Manage</b>
<b>FC Corpo Siraultois</b>	<b>16h30</b>	<b>AS La Bouverie</b>

<b>FC Holcim</b>	<b>15h</b>	<b>FC MB La Rusticana</b>
<b>Dream Team</b>	<b>13h</b>	<b>FC Corpos Rhodiens</b>
<b>FC Cheminots St Ghislain</b>	<b>15h</b>	<b>ASF Quévy</b>
<b>FC O'Malley's</b>	<b>17h15</b>	<b>SP Baudour</b>
<b>Corpo Wasmes</b>	<b>13h30</b>	<b>AS Jurbise A</b>
<b>FC Turati Baudour</b>	<b>17h</b>	<b>FC Acli 2A</b>
<b>FC Alliance</b>	<b>15h</b>	<b>Dragons Utd Quaregnon</b>

Rappel : ces 16èmes de finale se joueront le 23/10. Les 16 vainqueurs se retrouveront en coupe Bomal/Camberlin, les 16 vaincus seront versés en coupe du groupement. Si l'égalité subsiste à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à une séance de tirs au but.

### C. DIVERS

#### RAPPELS

- ✓ Lors d'une rencontre arbitrée par un arbitre occasionnel (et vous en aurez encore !!), n'oubliez pas d'indiquer dans la rubrique "observations" de la feuille de match le nom de la personne qui a arbitré et le cas échéant (cela peut-être un spectateur) le club auquel il appartient. N'oubliez pas non plus que tout arbitre occasionnel a le droit de vous demander 20 € de frais d'indemnité.
- ✓ Indiquez bien les changements. Cela aura son importance si vous parvenez en quart de finale où les 7 participations sont exigées.
- ✓ Nous constatons qu'à plusieurs reprises, les couleurs des maillots indiquées sur le site (**qui est le site officiel**) at home/away ne sont pas respectées. Prière de suivre exactement la couleur désignée. Si tel n'est pas le cas (par ex. un nouveau sponsor) n'oubliez pas de nous le faire savoir et nous acterons le changement officiellement. Cela évitera des surprises à certains clubs comme ils en ont eu ce dernier week-end.

#### ✓ PROCEDURE EN CAS D'ABSENCE DE L'ARBITRE A L'HEURE DU MATCH

L'arbitre doit être présent +/- 20 minutes avant l'heure de la rencontre. En son absence 10 minutes avant l'heure H vous devez :

- Vérifier l'identité des joueurs de l'équipe adverse. (chaque délégué !)
- Règlement, vous munir d'un sifflet et des cartes J & R pour débuter la rencontre A L'HEURE ! (Matériel obligatoirement en possession du délégué visité).
- Même en cas d'arrivée tardive de l'arbitre, quel qu'en soit le motif, l'arbitre occasionnel débutera la rencontre à l'heure. Il en cédera la direction à l'arbitre INITIALEMENT DESIGNÉ au premier arrêt de jeu et lui indiquera éventuellement les cartes attribuées ainsi que le temps joué ou restant à jouer.

#### **CAS OU L'ARBITRE S'OPPOSE A LA PROCEDURE :**

Signaler que le travail administratif a été effectué et que tout est en ordre. L'arbitre est en droit de revérifier les identités et numéros MAIS AU REPOS afin de ne pas différer l'heure de début du match.

**LES DELEGUES NE DOIVENT JAMAIS SIGNER LA FEUILLE AVANT D'AVOIR VERIFIE TOUTES LES RUBRIQUES (SCORE, CJ, CR, REMPLACEMENTS ...)**

#### **VOTRE TERRAIN ET LES INSTALLATIONS**

- ✓ **Même dans le cas d'une location**, les terrains et installations doivent être en ordre et répondre aux critères de l' URBSFA afin que la rencontre puisse avoir lieu. En cas de manquement sur la conformité du terrain (marquage, filets, piquets de coin etc ...) le terrain EST NON CONFORME et entraîne automatiquement le FF de l'équipe locale.

#### **EQUIPES JOUANT AVEC DES MAILLOTS NOIRS**

- ✓ Si l'arbitre n'a qu'un équipement de couleur noire, ce qui est tout à fait son droit, ces équipes sont tenues de fournir à celui-ci une blouse de couleur, **propre, à sa taille et** qui sera aussi différente de la couleur de l'équipe adverse.

#### **CLASSEMENTS**

- ✓ Le classement officiel est celui qui est publié sur notre site. Les classements dans les journaux locaux ne sont pas sous notre responsabilité et sont rédigés par les journalistes.

#### **PRECISIONS CONCERNANT LES JOUEURS P1/P2**

- ✓ Pour être comptabilisé comme joueur P1/P2, il doit avoir été sur une feuille de match comme joueur ou réserviste en championnat.

Pour rappel, comme par le passé, les joueurs ayant participé à un ou plusieurs matchs de coupe de Hainaut ou de Belgique ne sont pas comptabilisés comme P1/P2.

Un joueur ne voulant plus être comptabilisé comme P1/P2 doit obligatoirement rentrer un document mentionnant les nom et matricule du club où il évoluait et la date de fin P1/P2. Ce document doit être rempli par le CQ du club avec nom, prénom et signature, et envoyé au secrétariat du RGCCMB.

## **DECLARATIONS D'ACCIDENT**

- ✓ Bien que certains anciens documents portent la mention « A envoyer à Jean Callens », chacun doit savoir que ceux-ci, **depuis plusieurs années**, ces documents doivent être envoyés à Mr. Degey. Ceci a d'ailleurs été rappelé à plusieurs reprises.

Avant expédition par le CQ et non le joueur lui-même, vérifiez si toutes les rubriques sont bien complétées, exceptées les 7 et 8 (sauf accident de voiture) .

La rubrique numéro 9 (témoignage) est régulièrement vierge alors qu'elle doit être remplie.

La vignette de mutuelle ainsi que la signature du joueur blessé sont constamment manquantes aussi (page B)

Notons que le document est téléchargeable sur notre site [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be) (rubrique Documents/Déclarations d'accident sportif Ethias)

Tout document incomplet ou non correctement rempli sera renvoyé d'office à l'expéditeur (le secrétaire CQ du club) .

**Prochaine réunion du Comité Directeur : le 21 octobre 2021 à 19h**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**



R G C C M B

-

PV n° 5

**Site Web : [www.corpocentremonsborinage.be](http://www.corpocentremonsborinage.be)**

## Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 21 octobre 2021

**Présents** : MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - DEGEY P. - VINCK D. - COLAPIETRO S. et CECCHIN JP.

**Absents excusés** : BUSIEAUX M. et BROGNIEZ S.

**Absent non excusé** : STALLONE V.

**Représentant du BRAH** : M. LEMAIRE D., **absent excusé**.

# COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



## A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

### A 1 Rapport arbitre occasionnel, match Galactic Utd-Calcio Bari du 09/10/21

19h00

Arbitre occasionnel : MASTRODONATO Francesco, président du club de Calcio Bari.

Délégué visité : BOXSTAEL Anthony excusé et remplacé par MAFFIOLI Valentin (13/02/95)

Capitaine visité : WATTIEZ Vincent (28/09/95)

Délégué visiteur : BOLTZ Harmony (11/06/91)

Capitaine visiteur : DEL GIACCO Luigi , excusé et remplacé par MASTRODONATO Massimo

Après avoir entendu les parties, le score (victoire de Calcio Bari 1-2) est maintenu.

Pour comportement déplacé et agressivité verbale, les deux équipes écopent d'une amende de 25 €.  
Monsieur MASTRODONATO, arbitre occasionnel, est interdit d'arbitrer jusque la fin de la saison 21/22.

**Frais à charge du club de Galactic : comparution 10 € (2x5) + amende comportement 25€ = 35 €**

**Frais à charge du club de Bari : comparution 10€ (2x5) + amende comportement 25 € + absence carte du groupement 25 € (2x12,5) = 60 €**

### A 2 Remise du match Neptuno Calcio-FC Strépynois du 09/10/21

19h30

Président de Neptuno Calcio: CAPODICI Alessio (30/12/98)

Président de FC Strépynois : BERNAR Valentin (18/06/99)

Après avoir entendu les parties, étant donné la demande malencontreusement mal formulée et une méconnaissance avérée du règlement, la rencontre est perdue **0-5 par Neptuno Calcio**

**Frais à charge de Neptuno Calcio : comparution : 5 €**

**Frais à charge de FC Strépynois : comparution: 5 €**

## **B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS**

### **B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match**

**09/10** : Hainin A

BERAUX Jason

Amende de 5 € au club de Hainin A

### **B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le**

### **B 3 Amendes administratives**

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

**25/09** : Galactic Utd

**02/10** : La Montoise

Amende de 5 € au club de Galactic Utd (règl II.8)  
Amende de 10 € au club de La Montoise (récidive) (règl II.8)

### **Feuilles d'arbitre :**

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...) :

**25/09** : MB La Rusticana - La Montoise (délégué visiteur manquant)

**02/10** : Bon Vouloir - Galactic Utd (délégué visiteur manquant, capitaine manquant + signature + nom)

**02/10** : Amical Team - Neptuno Calcio (délégué visiteur manquant)

**09/10** : AC Milanello - Corpo Sirault (délégué visiteur manquant)

**09/10** : ASF Quévy - La Montoise (délégué visiteur absent)

Amende de 10€ aux clubs de Galactic, Neptuno et Sirault

Amende de 20 € ( 2x10 ) au club de La Montoise

### **B 7 Calendrier**

- ✓ Veuillez noter qu'à partir de ce 23/10, Corpos Wasmes jouera ses match at home à 13h au lieu de 13/30.

### **B 8 Forfaits en championnat**

**02/10** : Forfait annoncé de Jurbise B

Amende de 25 € au de Jurbise B (règl II.6)

## **B9 Forfaits en coupe**

- ✓ FC Holcim - La Rusticana du 23/10 : forfait du club **La Rusticana**
- ✓ Turati Baudour - FC Acli 2A du 23/10 : forfait du club d'**Acli 2A**

**Amende de 50 € aux clubs concernés (règl II.6)**

## **C. DIVERS**

### **NEWS**

Notre collègue JP Cecchin est l'heureux papa d'une petite fille prénommée Lisa et née le 6/10.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

### **RAPPEL**

**Trop de clubs ignorent encore ces parties du règlement, pourtant rappelées à plusieurs reprises :**

#### **Chap IX.I**

La présence d'un délégué du club visiteur n'est pas obligatoire, il est toléré, et sera porteur d'un brassard de 10 cm de large aux couleurs nationales.

**En cas d'absence de délégué visiteur, c'est le capitaine, dont les nom, prénom et date de naissance seront repris dans la case prévue pour le délégué qui signera la feuille d'arbitre pour accord.**

#### **Chap IX.4**

Le rapport d'un arbitre occasionnel doit être adressé dans **les 48h** au secrétaire du RGCCMB

Nous ne l'avons que trop demandé, le nom et la signature de l'arbitre occasionnel doivent se trouver dans la case "arbitre" et dans les "observations". **En cas de non-respect l'amende pour feuille incomplète sera appliquée** dès le samedi 30 octobre

**Prochaine réunion du Comité Directeur : le 25 novembre 2021 à 19h**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**



RGCCMB

PV n° 6

**Site Web : [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be)**

## Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 25 novembre 2021

**Présents** : MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - DEGEY P. - COLAPIETRO S. - CECCHIN JP. et BUSIEAUX M.

**Absent excusé**: M. LEMAIRE D., représentant du BRAH, BROGNIEZ S et VINCK D.

**Absent non excusé** : STALLONE V.

# COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



## A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

**A 1 Rapport arbitre Duvivier M., match MB La Rusticana - Yankee du 06/11/21**

19h00

Joueur : DOPCHIE J-P (capitaine de MB La Rusticana, 23/05/85)

Vu l'absence excusée du joueur, celui-ci est jugé après son autorisation.

Pour insultes envers l'arbitre, le joueur **DOPCHIE J-P** est suspendu **4 matchs**

Frais à charge de MB La Rusticana : 12 € (suspension)

**A 2 Plainte président de Bor. Lokomotiva , match Ecaussinnes-Bor. Lokomotiva du 13/11/21**

19h30

Arbitre occasionnel : NEASCU M.

Délégué visiteur : VINCLAIRES Thomas (01/09/94), remplacé par le secrétaire du club CHEBOUT Mehdi

Délégué visité : SMOES Thibaut (18/08/94)

Après avoir entendu les parties, la plainte déposée par le NK Borina Lokomotiva est recevable mais considérée comme futile et vexatoire.

**Frais à charge de Borina Lokomotiva : 42,50 (amende 20 €, comparution 10 € [2X5 €], absence carte groupement 12,50 € )**

**La suspension ci-dessus prend cours à partir du 04/12/2021**

## **B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS**

### **B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match**

30/10 : FC YANKEE

OYARZABAL Antonio

06/11 : MB LA RUSTICANA

DOPCHIE Jean-Philippe

13/11 : NK BORINA LOKOMOTIVA

DE WOLF Christopher

Amende de 5 € aux clubs concernés

### **B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le**

30/10 : CORPOS HONNELLES

WALERS Florian

Amende de 5 € au club de C. Honnelles

### **B 3 Amendes administratives**

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

23/10 : Calcio Bari - Milanello

06/11 : Neptuno Calcio - Hainin A

06/11 : Boca Manage - AS La Bouverie

20/11 : EVH - Jurbise A

Amende de 5 € aux clubs concernés.....(règl II.8)

06/11 : MB Rusticana - FC Yankee

13/11 : La Montoise - EVH

Amende de 10 € (récidive) aux clubs de MB Rusticana et La Montoise (règl II.8)

### **Feuilles d'arbitre :**

Feuilles de match incomplètes (bloc, matricule, club, délégué, etc...) : ( règ IX.3)

23/10 : Jurbise B - Boca Manage (date erronée)

06/11 : Galactic Utd - Corpos Honnelloise (délégué visiteur manquant)

06/11 : Bor. Lokomotiva - FC Strépynois (club et matricule manquants)

Amende de 10€ aux clubs concernés

23/10 : Galactic Utd- EVH (bloc erroné)

06/11 : Galactic Utd - Corpos Honnelles (bloc erroné et score manquant)

13/11 : Amical Team - Galactic Utd (délégué visiteur manquant)

Amende de 30 € (3X10 €) au club de Galactic Utd

### **Rentrées tardivement :**

30/10 : Calcio Bari - MVC Boussu (reçue le 09/11)

06/11 : NK Borina Lokomotiva - FC Strépynois (reçue le 16/11)

06/11 : Boca Manage - AS La Bouverie (reçue le 17/11)

13/11 : Dream Team - Holcim (reçue le 22/11)

**Amende de 15 € aux clubs concernés (règl IX.3)**

**B 4 Amendes disciplinaires**

**B5 Manque d'organisation**

**Amende à charge du FA Ecaussinnois : 25 € (contrôle des cartes effectué sans feuille de match) (règl II.3)**

**B 6 Modifications de résultats**

Le joueur **WALERS Florian** (Corpos Honnelloise, 13/11/99) ayant été aligné le 06/11 sous le coup d'une suspension pour abus de cartes jaunes (11/9, 09/10, et 30/10), la rencontre Galactic United - C.Honnelloise est perdue 5-0 par C. Honnelloise et le joueur **WALERS** sera suspendu le **22/01/2022**

Le score de 0-2 devient **5-0 en faveur de Galactic Utd.**

**Amende de 25 € au club de C. Honnelloise (art VIII.5 joueur non qualifié)**

**B 7 Calendrier**

- ✓ Le match Calcio Bari - Galactic Utd du 29/03/22 est **avancé au 11/12/21**
- ✓ Inversion de match : Boca Manage - Corpos Rhodiens (inversé) devenu Rhodiens - Boca Manage (déjà joué le 20/10) tandis que Rhodiens - Boca Manage devient Boca Manage - Rhodiens le **30/04/22 à 17h.**
- ✓ Le club de **La Montoise** jouera dorénavant et jusqu'à nouvel avis , ses matchs à domicile à **15h00** au lieu de 17h00.

**B 8 Forfaits en championnat**

**Tirage au sort des coupes**

**Huitièmes de finale du 15/01/21**

**Le tirage au sort a été effectué par Marc Dauchot, CQ et secrétaire du FA Ecaussinnois.**

**Coupe Bomal / Camberlin**

<b><u>Championnat de Belgique</u></b>		
<b>Dynamo</b>	<b>14h30</b>	<b>E.V.H.</b>
<b>CS Calcio Bari</b>	<b>15h00</b>	<b>NK Borina Lokomotiva</b>
<b>Jurbise B</b>	<b>15h00</b>	<b>FC Holcim</b>
<b>ASF Quévy</b>	<b>13h00</b>	<b>Jurbise A</b>
<b>FC Yankee</b>	<b>15h00</b>	<b>Dragons United</b>
<b>FC O'Malley's</b>	<b>17h15</b>	<b>FC Dream Team</b>
<b>FC Turati Baudour</b>	<b>17h00</b>	<b>La Montoise</b>
<b>AS La Bouverie</b>	<b>15h15</b>	<b>Spartac Squirrels</b>
<b><u>Coupe du groupement</u></b>		
<b>Corpos Wasmes</b>	<b>13h00</b>	<b>FC Alliance</b>
<b>Galactic United</b>	<b>15h00</b>	<b>SP Baudour</b>
<b>FA Ecaussinnois</b>	<b>15h00</b>	<b>FC Cheminots St Ghislain</b>
<b>Corpos Honnelles</b>	<b>15h00</b>	<b>FC MB La Rusticana</b>
<b>AC Milanello</b>	<b>14h00</b>	<b>OC Hainin B</b>
<b>Corpos Sirault</b>	<b>16h00</b>	<b>Boca Manage</b>
<b>Acli 2A</b>	<b>13h00</b>	<b>Corpos Rhodiens</b>
<b>OC Hainin A</b>	<b>12h30</b>	<b>Ajax Eugies</b>

L'organisation de la finale de la coupe du Groupement est confiée aux clubs de Jurbise A et B.

Celle-ci aura lieu en principe le 04/06/2022

### C. DIVERS

- ✓ Suite à sa demande, le joueur LEKRATY Mehdi est considéré comme délaissé par le club de MB Rusticana. Conformément à l'article VI.I de notre règlement, ce club est mis en demeure , sous peine de l'amende prévue, de désaffilier le joueur LEKRATY M. en renvoyant avant le 30/11/21 sa carte d'affiliation à Jean Callens, notre préposé. Ce joueur est autorisé à changer de club.

- ✓ Etant donné ses absences répétées non excusées, le CD a décidé de se passer des services de son membre STALLONE V.

## RAPPELS

### **CONDITIONS SELON LESQUELLES L'ARBITRE PEUT DECLARER UN TERRAIN IMPRATICABLE**

*Extraits du règlement de l'UB :*

#### **5.1 En cas de neige :**

- les lignes sont invisibles.
- le terrain de jeu présente du danger après une chute de neige suivie de gel.
  - le ballon devient non réglementaire quant à sa forme et son poids, par suite de l'adhérence de la neige au ballon.

#### **5.2 En cas de gelée :**

- il existe sur le terrain de jeu des grandes flaques d'eau gelée.
- le terrain de jeu présente des aspérités.
- les joueurs ne peuvent garder leur équilibre.
- le contrôle du ballon est impossible.

#### **5.3 En cas de boue :**

- le terrain de jeu est boueux au point que les joueurs ne peuvent démarrer.

NB :

Un terrain de jeu ne peut être déclaré impraticable si le ballon ne rebondit pas ou s'il reste collé dans la boue.

#### **5.4 En cas de pluie :**

- une GRANDE étendue du terrain de jeu est submergée au point qu'à cet endroit, le ballon n'entre plus en contact avec le sol.
  - la visibilité devient insuffisante.

#### **5.5 En cas de brouillard :**

- la visibilité est insuffisante.

## **ATTENTION :**

Dans tous les cas, la décision revient à l'ARBITRE. Les clubs ne peuvent préjuger de la décision de l'arbitre pour ne pas préparer le terrain en conformité du règlement.

La décision de l'arbitre est sans appel !

Un terrain, jugé praticable par l'arbitre, mais non conforme dans sa présentation entraîne un forfait de l'équipe visitée.

**IMPORTANT : LA NOTION DE TERRAIN IMPRACTICABLE PRIME SUR LE TERRAIN NON CONFORME.**

**Exemple : Un terrain inondé NE PEUT ETRE MARQUE.**

## **REGLEMENTATION SUR LA VERIFICATION DE L'IDENTITE DES PERSONNES SUR LA FEUILLE DE MATCH.**

Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent faire partie du groupement elles seront identifiables par la carte brune et doivent aussi présenter une pièce d'identité.

Pour les joueurs présents, l'absence de la pièce d'identité entraîne un forfait de l'équipe.

Pour les personnes présentes dans la rubrique « PERSONNES DANS LA ZONE NEUTRE »

l'absence de document d'identité entraînera une amende administrative.

Sauf les soigneurs qui peuvent ne pas faire partie des clubs.

**LES DELEGUES NE DOIVENT JAMAIS SIGNER LA FEUILLE AVANT D'AVOIR VERIFIE TOUTES LES RUBRIQUES (SCORE, CJ, CR, REMPLACEMENTS ...)**

## **CONTRÔLE DES CARTES**

### **II.3 Contrôle des cartes**

Les cartes de membres corporatifs et les cartes d'identité seront exigées à tous les matches sans distinction sous le contrôle de l'arbitre, qu'il soit officiel ou occasionnel, et des délégués (voir art 17 et 7 ter). Ces cartes sont obligatoirement contrôlées par le délégué adverse.

Pour pouvoir participer au match, le joueur doit présenter la carte d'affiliation du Groupement ET un document officiel (carte d'identité ou tout document, délivré par une administration officielle, muni d'une photo et du sceau de cette administration sont autorisés : permis de conduire, passeport

international, déclaration de perte (V.S. du 9 juillet 1997), le document imprimé résultant de la lecture informatique de la puce de la carte d'identité. L'arbitre n'a pas le pouvoir d'empêcher un joueur de participer à une rencontre s'il n'est pas en ordre administrativement. C'est au délégué d'exiger que l'arbitre, si celui-ci ne l'a pas fait, indique sur la feuille l'absence de document officiel. Le club du joueur en défaut sera sanctionné d'un forfait.

Tout document officiel peut être présenté à l'arbitre ET au délégué adverse jusqu'au moment où l'arbitre et les délégués signent la feuille à l'issue du match

La carte de membre corporatif portant la photo du titulaire ainsi que la date de qualification du joueur sera signée par le secrétaire du groupement. En cas de perte, un montant de 5 € sera facturé au club, pour l'établissement d'un duplicata.

Si le contrôle des cartes n'est pas effectué, une amende de 25 € sera infligée aux deux clubs ayant disputé la rencontre étant donné qu'ils sont solidairement responsables.

En cas de fraude, les deux clubs perdront la rencontre sur le score de 5-0 / 0-5 et une amende de 50 € sera infligée aux deux clubs.

**Prochaine réunion du Comité Directeur : le 16 décembre 2021 à 19h**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**



RGCCMB

PV n° 7

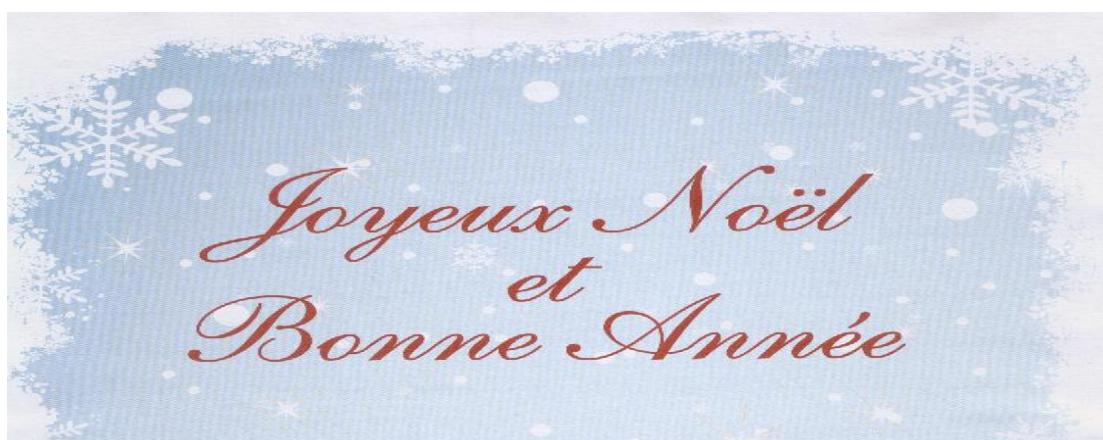
**Site Web : [www.corpocentremonsborinage.be](http://www.corpocentremonsborinage.be)**

### Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 16 décembre 2021

**Présents :** MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - DEGEY P. - BROGNIEZ S. -COLAPIETRO S. - VINCK D. et BUSIEAUX M.

**Absent excusé :** CECCHIN JP

**Représentant du BRAH :** LEMAIRE D. absent excusé.



LE CD PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX A TOUS LES MEMBRES CORPOS, LEURS PROCHES AINSI QUE LEUR FAMILLE ET A TOUS NOS ARBITRES. "UN SEUL ETRE VOUS MANQUE ET TOUT EST DEPEUPLE" (Lamartine)

**COMPARUTIONS - SUSPENSIONS**



## A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

### **A 1 Rapport arbitre occasionnel Llsanti F., match Yankee -Acli 2A du 27/11/21**

Arbitre occasionnel : **LISANTI F.**

Délégué visité : **OYARZABAL Angel** (23/10/58) absent excusé et remplacé par **LESPILETTE JM**.

Délégué visiteur : **LISANTI Giuseppe** (16/05/58)

Capitaine visité : **COLLARD Benjamin** (22/11/86)

Capitaine visiteur : **MARGHERITINA Michaël** (24/08/84)

Joueur visiteur : **TAKIR Bahtiyar** (27/05/85)

Joueur visité : **BLANCHART Quentin** (19/09/97)

Après avoir entendu les parties, le CD décide que le match sera rejoué, l'arbitre occasionnel n'ayant pas utilisé tous les moyens mis à sa disposition pour continuer la partie.

Ce match sera rejoué à la même heure le **08/01/22**.

En cas de récidive, les deux joueurs incriminés dans l'incident lors de cette rencontre, c'est-à-dire TAKIR B. et BLANCHART Q. seront exposés à de très sévères sanctions.

Frais à charge de **Yankee** : comparution (3) : **15 €**

Frais à charge d'**Acli 2A** : comparution (3) : **15 €**

### **A 2 Plainte de Wetteren J. Président d'Ajax Eugies, état des vestiaires après les matchs.**

Président visité : **WETTEREN Jacques** (27/03/49)

Il est rappelé aux clubs qu'il doivent garder les vestiaires dans un état net de propreté tel qu'ils les ont reçus. Nous comprenons fort bien qu'il n'est pas évident par ces conditions climatiques de rendre un vestiaire impeccable mais **il a été constaté à plusieurs reprises que des canettes, des bouteilles ou pire, des masques, trainaient dans les vestiaires après les matchs.**

La moindre plainte sera examinée attentivement par nos soins et éventuellement des **sanctions seront prises**. Songez au personnel souvent bénévole ou aux joueurs qui nettoient après votre passage.

### **A 3 Joueur RODRIGUEZ J. (EVH, 09/03/87) suite à ses propos sur les réseaux sociaux.**

Des recommandations sont attribuées à ce coach. Pensez à l'heure actuelle que les propos peuvent très vite être déformés et la situation peut très vite déraper. L'humour n'est pas toujours de mise chez certains et le fair-play impose une certaine réserve....



## TRANSACTIONS

## **Comité de transaction composé de J. Callens, S. Colapietro et S. Brogniez**

### **A 4 Rapport arbitre LYBAERT , match Jurbise B - Dynamo du 20/11/21**

Joueur exclu visité : **FRIANT Jefferson** (28/12/86)

Joueur exclu visiteur : **CAPETTE Cédric** (30/06/92)

Ces deux joueurs sont suspendus **deux** matchs.

**Amende de 8 € aux clubs de Jurbise B et Dynamo.**

**Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 22/01/2022**



## **B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS**

### **B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match**

04/12 : FA ECAUSSINNOIS

NEASCU Marian

**Amende de 5 € au club d'Ecaussinnes**

### **B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le**

### **B 3 Amendes administratives**

### **B 4 Amendes disciplinaires**

### **B5 Manque d'organisation**

### **B 6 Modifications de résultats**

### **B 7 Calendrier**

- ✓ Les matchs remis du **04/12** La Montoise - AS Jurbise A et CS Calcio Bari - FC Amical Team ainsi que du **11/12** Ch. St Ghislain - Jurbise B sont reportés au **08/01/22** aux mêmes heures.
- ✓ Le match FC Yankee - FC Acli 2A sera rejoué le **08/01/22** à la même heure.
- ✓ Le match Calcio Bari - Galactic United du **11/12** est reporté au **05/03** à la même heure.

- ✓ **Changement de terrain pour le match de coupe du 15/01** : le match Corpos Honnelles - FC MB La Rusticana se jouera à Dour, sur le terrain **synthétique** de l'ESDS, rue Moranfayt à la même heure.

### **B 8 Forfaits en championnat**

- ✓ **27/11** : FC Strépynois - **MVC Boussu** : FF de l'équipe de **Boussu**.  
Amende de 25 € au club de **Boussu (règl II.6)**



### **C. DIVERS**

#### **RAPPELS**

#### **LOI 1 - TERRAIN**

Terrain de jeu non conforme

Un match ne peut être joué sur un terrain non conforme. Un terrain est non conforme quand :

1. un obstacle se trouve sur le terrain de jeu ou à une distance de moins de 3 mètres des lignes extérieures du terrain de jeu.
2. les lignes de but, les lignes de touche, la ligne médiane, les surfaces de but, les surfaces de réparation, les surfaces de corner ou le rond central ne sont pas ou insuffisamment marqués ou si les points dans lesdites surfaces ne sont pas indiqués.
3. les lignes constituées en rigoles ou sont tracées avec des produits interdits.
4. les buts ou les filets de but font défaut ou sont défectueux et non réparables.
5. un ou plusieurs drapeaux de coin font défaut au début de la rencontre.

Quand un terrain de jeu est déclaré non conforme, la rencontre ne peut être jouée sur un autre terrain.

#### **LOI 16 - Absence de l'arbitre officiel**

En cas d'absence de l'arbitre officiellement désigné, il sera procédé conformément aux règlements de la R.B.F.A. L'ordre ci-après est à respecter pour le choix de l'arbitre remplaçant :

- 1) un arbitre officiel neutre ;
- 2) un arbitre officiel du club visiteur ;

- 3) un arbitre officiel du club visité ;
- 4) une personne neutre qui aura été agréée par les deux capitaines
- 5) le droit est réservé au club visiteur de désigner un arbitre
- 6) obligation pour le club visité de fournir un arbitre, même s'il doit prendre un de ses joueurs

Nous vous rappelons qu'un match ne peut être remis par suite d'empêchement de l'arbitre officiel. L'arbitre occasionnel devra remplir, suivant les normes prévues par la R.B.F.A., la feuille comme pour l'arbitre officiel .

**REMISES (rappel en cas de très mauvais temps) LA REMISE EVENTUELLE DES RENCONTRES SERA SUR  
LE SITE DU RGCCMB LE VENDREDI APRES 18H00**

**ATTENTION !!! LA PROVINCE PEUT ENCORE DECRETER UNE REMISE LE SAMEDI MATIN**

**© le bulletin de la RGCC**

## **CHAP II.5 Remises**

**Nous vous invitons à relire le chapitre II.5 de notre règlement et notamment ceci :**

L'arbitre est seul juge de l'impraticabilité du terrain.

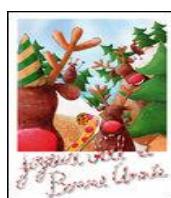
Si le terrain prévu est praticable, l'arbitre ne peut faire jouer sur un autre, même s'il est en meilleur état.

*Exception : si les conditions climatiques menacent de dégrader le terrain principal et, dès lors, de perturber le match de l'équipe première programmé du week-end dans ses installations, le club visité peut décider unilatéralement de jouer les matches des autres catégories sur un terrain annexe situé dans un rayon de 5 Km maximum du terrain principal.*

En cas de remise par l'arbitre, celui ci ne perçoit que la moitié de l'indemnité d'arbitrage lui revenant mais ses frais de déplacement sont dus en totalité.

**Prochaine réunion du Comité Directeur : 20 janvier 2022 à 19h**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**





**R G C C M B**

-

PV n° 8

***Site Web : [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be)***

## **Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 20 janvier 2022**

**Présents :** MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - DEGEY P. - COLAPIETRO S. et BUSIEAUX M.

**Absents excusés :** CECCHIN JP - VINCK D. et BROGNIEZ S.

### **A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS**

Néant

### **B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS**

Néant

### **B 7 Calendrier**

- Dorénavant les matchs de Hainin A se dérouleront à **12h** et non plus à 12h30.
- Le FC Acli 2A a changé de terrain. Il jouera à l'avenir à Chapelle, terrain synthétique de l'UE Chapelloise, rue Clémenceau à 7160 Godarville, à 13 h.
- Les matchs de coupe sont en suspens et seront disputés selon l'évolution de la situation Covid.
- La journée du 22/01 est reportée au **05/03**
- La journée du 29/01 est reportée au **12/03**
- Les matchs de championnat suivants sont reportés à une date ultérieure à déterminer :
  - D1 : La Montoise - AS Jurbise A
  - D1 : FC Yankee - FC Acli 2A
  - D2 : FC Ch. St Ghislain - AS Jurbise B
  - D3 : CS Calcio Bari - Amical Team
  - D3 : CS Calcio Bari - Galactic Utd

## **C. DIVERS**

**Le CD à l'unanimité a décidé d'octroyer une somme de 100 € à tous les clubs de football et ce de façon tout-à-fait exceptionnelle.**

L'AG du mois d'aout tombant une année paire, il y a élection ou réélection du Comité Directeur.

Appel est fait à un candidat susceptible de venir renforcer notre équipe.

Veuillez envoyer votre candidature à notre secrétaire général, avec lettre de motivation. Ce candidat sera capable de maîtriser succinctement Word ainsi que les tableur Excel ou/ou Access.

**Date limite de réception des courriers le 14 aout 2022.**

**Prochaine réunion du Comité Directeur : 24 février 2022 à 19h**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**



RGCCMB

PV n° 9

*Site Web : [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be)*

## Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 24 février 2022

**Présents** : MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - DEGEY P. - BROGNIEZ S. -COLAPIETRO S. - VINCK D. et BUSIEAUX M.

**Absent excusé** : CECCHIN JP.

# COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



## A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

**A 1** Demande de comparution du joueur D'AGOSTINI Nicolas

19h00

Suite à sa demande, le joueur D'AGOSINI Nicolas, du FC Turati Baudour, a été entendu.

**A 2** Rapport CD pour coup volontaire joueur SCAFIDI Jason (Yankee, 22/08/91), match La Montoise-Yankee du 05/02

19h30

Après avoir entendu les parties, (joueur +CD) le joueur **SCAFIDI** Jason (Yankee, 20/08/91) est suspendu **3 matchs** pour coup de pied volontaire.

Amende de **15 €** (comparution + suspension) au club de Yankee FC

**A 3** Rapport arbitre occasionnel STALPORT F., match Turati-Dream Team du 29/01

20h00

Délégué visité : **TAULET** Alexandre (09/08/88)

Délégué visiteur : **TOIGO** Erwin (30/10/88), absent non excusé

Capitaine visité : **DRAMAIX** Loïc ( 08/03/90)

Capitaine visiteur : **STALPORT** Ludovic ( 24/07/82) absent excusé

Joueur exclu : **COZSACH** Donovan (Turati Baudour, 19/03/89)

Joueurs de Turati Baudour : **PELTIER** Arnaud (01/03/89) - **HENNIQUIAU** Bryan ( 17/01/97) et **SABIR** Issam ( 15/11/91)

Après avoir entendu les parties, le CD décide que la suspension préventive des joueurs **PELTIER**, **HENNIQUIAU** et **SABIR** est confirmée mais assortie d'un sursis jusqu'au 30/06/22, avec sanction de 4 matchs pour d'éventuels faits semblables

Le joueur **COSZACH Donovan** est suspendu 1 match

Amende à charge de Turati Baudour **125 €** (5 € x6 comparutions, 12,5 x 6 absences cartes groupement, 15 € un absent non excusé, 5 € une suspension )

Amende de **5 €** à charge du club de Dream Team (absence excusée)

#### Réclamation du club de La Montoise

La réclamation est fondée et recevable.

Toutefois il avait naguère été décidé qu'un joueur pouvait être testé en Nationale sans pour autant interférer notre règlement. Plusieurs clubs ayant deux équipes, une en nationale, une en provinciale, testent des joueurs susceptibles de renforcer la Nationale. C'est pourquoi ils alignent en test certains joueurs en amicaux ou en coupe en aout. Ceux-ci ne sont donc pas considérés à part entière comme joueurs de Nationale et peuvent être alignés en corporatifs s'ils ne sont pas repris par après.

**Voir la note PV 2 du 26/09/19 (précisions concernant les joueurs P1/P2)**

### **TRANSACTIONS**

NEANT

#### **B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS**

##### **B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match**

29/01 : TURATI BAUDOUR

SORCE Lucas et PELTIER Arnaud

12/02 : EVH

CARLIER Boris

Amende de 10 € (2x5) au club de Turati  
Amende de 5 € au club d'EVH

##### **B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le**

##### **B 3 Amendes administratives**

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

Ces clubs sont en sursis de voir leur amende doublée en cas de récidive : **MB La Rusticana, Turati Baudour, NK Borina Lokomotiva et Neptuno Calcio**

05/02 : La Montoise, Corpos Sirault et MVC Boussu

Amende de 5 € aux clubs concernés.

##### **B 4 Amendes disciplinaires**

**Amende de 25 € aux clubs de Dream Team et Turati Baudour pour leur attitude violente lors de leur confrontation du 29/01.**

## **B5 Manque d'organisation**

### **B 6 Modifications de résultats**

- ✓ Lors de la rencontre La Bouverie - La Montoise du 29/01, le club de La Montoise ayant aligné un joueur non encore affilié (- de 18 ans) , perd ce match **5-0** et non 3-0

Amende de **25 €** au club de **La Montoise** ( règl. VIII.5)

- ✓ Avec l'accord des deux clubs, le score **0-1** du match arrêté du 05/02 Galactic Utd - Ajax Eugies est entériné
- ✓ Etant donné que nous n'avons reçu ni certificats ni attestations Covid de la part du club de MB Rusticana, qui avait demandé le report du match, celui-ci est déclaré forfait lors de la rencontre non jouée du 05/02 EVH - Rusticana. Le score est donc de **5-0**
- ✓ Le score de **8-0** de la rencontre Ajax Eugies - MVC Boussu du 12/02, arrêtée pour faute de combattants, est entériné.

### **B 7 Calendrier**

- ✓ La journée du **22/01** est reportée au **05/03**
- ✓ La journée du **19/02** est reportée au **09/04**.

**N'oubliez pas que seuls les joueurs affiliés au 22/01 peuvent jouer la rencontre du 05/03.**  
**De même, seuls les joueurs affiliés au 19/02 peuvent jouer celle du 09/04.**

- ✓ La rencontre de ce samedi **26/02** Galactic Utd - FC Bon Vouloir est reportée à une date ultérieure à déterminer et qui pourra être une des jours fériés autorisés par l'ACFF ( 1er mai, Ascension ou Pentecôte). Les deux clubs ont été prévenus.
- ✓ Les rencontres **FC Yankee-Acli 2A, La Montoise-Jurbise A, FCC St Ghislain-Jurbise B et Calcio Bari-Galactic Utd** sont reportées au **12/03**

### **B 8 Forfaits en championnat**

- ✓ **29/01** : NK Borina Lokomotiva - **Galactic Utd** : FF de l'équipe de **Galactic** (score 5-0)
- ✓ **29/01** : Dynamo - **Corpos Sirault** : FF de l'équipe de Sirault (score 5-0)
- ✓ **05/02** : EVH - **MB La Rusticana** : FF suite non apport d'attestations Covid (score 5-0)
- ✓ **26/02** : FCC St Ghislain - Turati Baudour : FF de l'équipe de St Ghislain (score 0-5)

Amende de **25 €** au club de **Galactic et Sirault** .

Amende de **50 €** au club de **FCC ST Ghislain** (récidive)

Amende de **25 €** au club de **La Rusticana**

## C. DIVERS

Nous avons appris les décès du fils de Pedro, secrétaire d'EVH ainsi que celui du secrétaire de la section cyclo La Roue Houdinoise, Mr. José Gilbert.

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles ainsi qu'aux proches et aux clubs concernés.

### RAPPEL

- ✓ N'oubliez pas que les dernières affiliations doivent être rentrées pour le 15 mars au plus tard.  
Passé cette date plus aucune nouvelle ne sera acceptée ou sera reportée à la saison prochaine
- ✓ Extrait du règlement de l'ACFF (rappel)

*Pour obtenir la remise d'une rencontre, une copie du certificat médical individuel des membres contaminés doit être envoyée au secrétariat endéans les trois jours suivant la date de l'attestation médicale en question. En cas de non-respect de cette formalité, l'équipe se verra infliger un forfait. Cette mesure, et donc le report, ne sera pas valable si le test positif provient de l'entourage d'un joueur ou de l'entourage d'un entraîneur.*

**Prochaine réunion du Comité Directeur : 24 mars 2022 à 19h**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**



RGCCMB

PV n° 10

**Site Web : [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be)**

## Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 24 mars 2022

**Présents :** MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - DEGEY P. - COLAPIETRO S. - CECCHIN JP - BUSIEAUX M.

**Absents excusés :** BROGNIEZ S. et VINCK D.

**Absent excusé :** LEMAIRE D., représentant du BRAH

## COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



### **A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS**

NEANT

### **TRANSACTIONS**

Le comité de transaction est composé de CECCHIN JP, GEEROMS F. et DEGEY P.

#### **A 1 Rapport arbitre NEUWART P., match FC Strépynois - Calcio Bari du 05/03**

Exclusion joueur **GIOTAKIS Nicola** (Calcio Bari, 26/08/93) pour faute nécessaire (dernier homme) à la 45 ème min

Le joueur **GIOTAKIS N.** est suspendu **1 match**

**Amende au club de Calcio Bari : 5 €**

#### **A 2 Rapport arbitre occasionnel, match Corpo Honnelles-Hainin A du 12/03**

Exclusion joueur **MULE Carmelo** (Honnelle, 06/06/96) à la 60ème pour rouspétance et insultes envers un de ses propres équipiers

**Exclusion jugée suffisante.**

Amende au club de Corpo Honnelles : 5 €

**La suspension ci-dessus prend cours à partir du 02/04/2022**

## **B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS**

### **B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match**

26/02 : CS BARI :

LEFEVRE Adrien

Amende de 5 € au club de Calcio Bari

### **B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le**

12/03 : HAININ A

SAUSSEZ Cédric

Amende de 5 € au club d'Hainin A

### **B 3 Amendes administratives**

#### **Feuilles d'arbitre**

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...) néant

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :

19/03 : Turati Baudour - O'Malley's

19/03 : SP Baudour - Acli 2A

Amende de 15 € au clubs de Turati Baudour et SP Baudour (art. IX.3)

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

Ces clubs sont en sursis de voir leur amende doublée en cas de récidive : **MB La Rusticana, Turati Baudour, NK Borina Lokomotiva et Neptuno Calcio**

05/03 : MB La Rusticana

Amende de 10 € ( 5 € doublé) au club de la Rusticana

### **B 4 Amendes disciplinaires**

### **B5 Manque d'organisation**

### **B 6 Modifications de résultats**

05/03 : Le SP Baudour a aligné deux joueurs non affiliés (**ZERRA** Antonio et **LECLERCQ** Jérémy) en date du **22/01** (journée remise) Ceci a pourtant été rappelé dans le PV 9. Il perd donc le match **5-0**. Résultat AS La Bouverie - SP Baudour **5-0** au lieu de 1-2.

De plus , le joueur **LECLERCQ** Jérémy n'était pas en possession de sa carte de membre.

Amende de 25 € au club de SP Baudour (art. VIII.4)

**19/03** : Lors de la rencontre Hainin A - FA Ecaussinnois, le joueur SAUSSEZ Cédric (Hainin A, 16/04/89) a été aligné pourtant sous le coup d'une suspension pour abus de cartes jaunes. Le club d'Hainin A perd donc la rencontre par 0-5 au lieu de 0-0. Le joueur SAUSSEZ Cédric sera suspendu le 02/04/22.

**Amende de 25 € au club d'Hainin A (art. VIII.5)**

#### **B 7 Calendrier**

- La journée du 19/02 est reportée au 09/04.

**N'oubliez pas que seuls les joueurs affiliés au 19/02 peuvent jouer la rencontre du 09/04.**

- Les rencontres du samedi 04/12 Calcio Bari - Amical Team et du samedi 26/02 Galactic Utd - FC Bon Vouloir sont reportées à une date ultérieure qui pourra être un jour férié autorisé par l'ACFF (Ascension ou Pentecôte).
- Le match FC Holcim - Corpos Wasmes du 07/05 est avancé au 02/04
- Le match Corpos Rhodiens - Acli 2A du 21/05 se jouera à 12 h au lieu de 15h.
- Le match Hainin B - FC Dream Team se jouera le 21/05 à 15h30 au lieu du 28/05
- **Les rencontres remises des 8èmes de finale de coupe se joueront le 16/04**

**Idem qu'en championnat les joueurs non affiliés en date du 15/01 ne peuvent participer à ces matches de 8ème de finale.**

#### **B 8 Forfaits en championnat**

**05/03** : Corpos Rhodiens - **Dragons Utd** : FF du club de **Dragons Utd** (score 5-0)

**05/03** : Neptuno Calcio - **MVC Boussu** : FF non annoncé du club de **Boussu** (score 5-0)

**12/03** : **La Montoise** - Jurbise A : FF annoncé du club de **La Montoise** (score 0-5)

**Amende de 25 € au club de La Montoise**

**Amende de 50 € (récidive) aux clubs de MVC Boussu et Dragons Utd**

#### **C. DIVERS**

- Depuis le 15 mars, plus aucune demande d'affiliation ne sera acceptée conformément à notre art. VII.I du règlement, ni aucune attestation de démission de club P1/P2.

- Lecture des PV

Nous constatons à regret que certains ne lisent pas les PV ou ne tiennent pas compte des informations qui y sont reprises ce qui entraîne inévitablement des sanctions tout à fait évitables.

Nous les invitons à y être plus attentifs à l'avenir

## **ART B. 819 DU MANUEL DE LA RBFA**

- Il est entendu par arbitre occasionnel celui qui dirige le match, qu'il soit arbitre actif ou inactif.

- **L'arbitre officiellement désigné est et reste absent...**

L'arbitre occasionnel reçoit 20 € en tant qu'indemnité de match, mais n'obtient toutefois pas de frais de déplacement.

- **L'arbitre officiellement désigné arrive en retard...**

L'arbitre occasionnel qui a débuté le match et l'arbitre arrivé en retard qui doit continuer à diriger la rencontre, reçoivent chacun 10 € en tant qu'indemnité de match.

L'arbitre occasionnel ne reçoit pas de frais de déplacement.

L'arbitre arrivé en retard reçoit également ses frais de déplacement s'il officie encore.

- **L'arbitre officiellement désigné se blesse avant le début de la rencontre et ne sait pas la commencer...**

L'arbitre occasionnel reçoit 20 € en tant qu'indemnité de match, tandis que l'arbitre blessé ne reçoit pas l'indemnité de match.

L'arbitre occasionnel ne reçoit pas les frais de déplacement.

L'arbitre blessé ne reçoit que ses frais de déplacement.

- **L'arbitre officiellement désigné se blesse durant la rencontre :**

L'arbitre qui se blesse durant la rencontre garde son indemnité et ses frais de déplacement.

L'arbitre occasionnel qui continuera la rencontre n'a pas droit, ni à une indemnité ni à des frais de déplacement.

- **Match sans arbitre désigné :**

L'arbitre occasionnel reçoit 20 € en tant qu'indemnité de match mais ne reçoit pas de frais de déplacement.

- **Match remis :**

L'arbitre occasionnel qui remet un match en l'absence de l'arbitre officiellement désigné ne reçoit ni indemnité de match ni frais de déplacement.

**Prochaine réunion du Comité Directeur : 21 avril 2022 à 19h**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**



**RGCCMB**

PV n° 11

**Site Web : [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be)**

## Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 21 avril 2022

**Présents :** MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - DEGEY P. - VINCK D. - COLAPIETRO S. - BUSIEAUX M.

**Absents excusés :** CECCHIN JP et BROGNIEZ S.

**Représentant du BRAH :** LEMAIRE D.

## COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



### A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

**A 1 Rapport arbitre occasionnel Dopchie M., match Alliance-Hainin B du 26/03/22**

**19h00**

Délégué visité : **BARDEAUX** Marc (12/11/72)

Délégué et capitaine visiteur : **PORCO** Filippo (06/03/63)

Capitaine visité : **PIERQUIN** Antonio (28/09/95)

Joueur visiteur : **DUBOIS** Cédric 08/10/79), absent excusé

Joueur visité : **DOPCHIE** Jonathan (18/12/87) absent excusé

Après avoir entendu les parties, le CD décide que le résultat du match (1-1) est entériné.

Le joueur PIERQUIN Antonio reçoit des recommandations en tant que capitaine.

**Frais de comparution à charge de FC Alliance : 10 € ( 2x5)**

**Frais de comparution à charge de OC Hainin B : 5 €**

**A 2 Réqualification joueur TODDE Amédéo, radié le 23/02/01**

**19h30**

Après avoir entendu les parties, le RGCCMB lève la radiation de Mr Todde Amédéo (22.05.1969).

Celui-ci, ne pourra cependant plus s'affilier au RGCCMB.

**A 3 Plainte Turati Baudour , match Turati-La Montoise du 16/04/21**

**20h00**

Président de La Montoise : **PATERNOSTER** Lionel (26/03/88)

Secrétaire de La Montoise : **GODART** Pierre (16/04/91)

Joueur **LELIEVRE** Corentin : (La Montoise, 24/07/92) absent excusé

Après avoir entendu le club de La Montoise, , le CD confirme le résultat du match (0-0, tirs au but 0-3). Le club de Turati Baudour n'a pas déposé de réserve sur la feuille de match, les cartes d'identité ainsi que les cartes du groupement ayant été contrôlées par l'arbitre dans son vestiaire avant le début du match, ainsi que par les délégués lors de l'appel.

**Frais de comparution à charge de La Montoise: 10 € (2x5)**

## **TRANSACTIONS**

NEANT

### **B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS**

#### **B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match**

19/03 : FC TURATI BAUDOUR  
19/03 : FC O'MALLEY'S  
26/03 : FC YANKEE  
16/04 : FC HOLCIM

SORCE Luca  
HERAUT Julien  
GOVAL Emerson  
ALLEGRI Anthony

**Amende de 5 € aux clubs concernés**

#### **B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le**

26/03 : FC YANKEE

COLLARD Benjamin et BOUANATI Nassim

**Amende de 10 € (2x5) au club de Yankee FC**

#### **B 3 Amendes administratives**

##### **Feuilles d'arbitre**

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...)

26/03 : MB La Rusticana - AS La Bouverie (matricule manquant)

02/04 : Dream Team - AC Milanello (numéro maillots manquant)

**Amende de 10 € aux clubs concernés**

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :

02/04 : FC Strépynois - Borina Lokomotiva (rentrée le 11/04)

09/04 : SP Baudour - Boca Manage (non encore rentrée le 23/04)

**Amende de 15 € aux clubs concernés**

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

Ces clubs sont en sursis de voir leur amende doublée en cas de récidive : **MB La Rusticana, Turati Baudour, NK Borina Lokomotiva et Neptuno Calcio**

**26/03 : MB La Rusticana (3ème infraction)**

**Amende de 20 € ( 10 € doublé) au club de la Rusticana**

**09/04 : Calcio Bari et La Montoise**

**Amende de 10 € aux clubs concernés**

#### **B 4 Amendes disciplinaires**

#### **B5 Manque d'organisation**

#### **B 6 Modifications de résultats**

**FF général du club d'Hainin A**

**Amende de 50 € au club d'Hainin A**

**02/04 : Corpos Honnelles - Galactic Utd** : FF du club de **Galactic Utd (3ème FF)**

**Amende de 50 (2x25) au club de Galactic Utd**

**09/04 : Dragons Utd - Acli 2A** : FF du club des **Dragons Utd (2ème FF)**

**Amende de 100 € (2 x 25 + 1x50) au club des Dragons Utd**

**09/04 : MVC Boussu - Galactic Utd** : FF du club de **Galactic Utd (4ème FF)**

**Amende de 100 € (2x25 + 1x50) au club de Galactic Utd**

**16/04 : AS La Bouverie - Spartac Squirrels** : FF du club de **Sp. Squirrels**

**16/04 : Acli 2A - Corpos Rhodiens** : FF du club de **Corpos Rhodiens**

**16/04 : FCC Sirault - Boca Manage** : FF du club de **Sirault**

**16/04 : FC Yankee - Dragons Utd** : FF du club des **Dragons Utd**

**16/04 : Galactic Utd - SP Baudour** : FF du club de **Galactic**

**Amende de 50 € aux clubs concernés (matchs de coupe, règl. II.6)**

#### **B 7 Calendrier**

- Le terrain d'Hornu n'étant pas disponible le 23/04, le match FC MB La Rusticana - Corpos Rhodiens aura lieu sur le terrain communal d'**Hainin, rue d'Hainin, à 15h**, à la même date. Les clubs ont été prévenus.
- Le terrain de Maurage étant occupé le **07.05** à 15 h 30 par les U19 du RFCE Maurage le match Boca Manage - FC MB La Rusticana se déroulera donc à **17 h 30**
- Les matchs Calcio Bari - Amical Team et Galactic Utd - FC Bon Vouloir sont programmés le **14/05** aux heures habituelles.

**Ces quarts de finale seront disputés le 14/05**

**Si l'égalité subsiste à l'issue du temps réglementaire, il sera disputé deux prolongations de deux fois 10 minutes, ensuite tirs au but éventuellement.**

**Coupe Bomal/Camberlin**

<b>AS LA BOUVERIE</b>	<b>15 H 15</b>	<b>FC YANKEE</b>
<b>ASF QUEVY</b>	<b>13 H 00</b>	<b>LA MONTOISE</b>
<b>FC HOLCIM</b>	<b>15 H 00</b>	<b>E.V.H</b>
<b>NK BORINA LOKOMOTIVA</b>	<b>18 H 00</b>	<b>FC DREAM TEAM</b>

**Coupe du groupement**

<b>FA ECAUSSINNOIS</b>	<b>15 H 00</b>	<b>AJAX EUGIES</b>
<b>FC ALLIANCE</b>	<b>15 H00</b>	<b>FC ACLI 2A</b>
<b>AC MILANELLO</b>	<b>14 H 00</b>	<b>SP BAUDOUR</b>
<b>BOCA MANAGE</b>	<b>17 H 00</b>	<b>FC MB LA RUSTICANA</b>

Le tirage au sort a été effectué par Monsieur Dominique Lemaire, représentant du BRAH.

**N'oubliez pas d'envoyer au secrétariat la liste des joueurs susceptibles d'être alignés et ayant joué au moins 7 matchs avec le club, ne fut-ce qu'une minute.**

**C. DIVERS**

- ✓ Le CD envoie ses vœux de prompts rétablissements aux deux joueurs, DEVISE Jordan (Jurbise A) et ROMANI Kenzo (Aci 2A) tous deux victimes de la tragédie de Strépy-Bracquegnies.
- ✓ D'autre part, nous avons appris le décès récent de l'ancien arbitre Freddy Fontaine, âgé de 78 ans et apprécié de tous.

**Ne pas oublier d'envoyer votre bulletin d'inscription au secrétariat et à tous les membres du comité pour le 25 mai au plus tard.**

**Celui-ci est téléchargeable sur notre site rubrique "documents"**

**Prochaine réunion du Comité Directeur : 19 mai 2022 à 19h**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**





RGCCMB

PV n° 12

Site Web : [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be)

## Réunion de l'asbl. du Comité Directeur du 29 avril 2022

**Présents** : MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - DEGEY P. - VINCK D. - COLAPIETRO S. - BUSIEAUX M. CECCHIN JP. et BROGNIEZ S.

# COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



## A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

**A1** Demande d'audience du président du club Galactic Utd, V.Wattiez

19h00

Absent excusé.

**A2** Match arrêté Corpos Sirault - OC Hainin B du 23/04/22

19h30

Arbitre occasionnel : **DUQUESNE** Anthony

Délégué visité : **LEENAERTS** Thomas (01/11/92), absent excusé et remplacé par **COMPÈRE** Fabien

Délégué visiteur : **DUBOIS** Robert (03/11/47)

Capitaine visité : **BONNET** Guillaume (23/05/86)

Capitaine visiteur : **PORCO** Filippo (06/03/63)

Après avoir entendu les parties, le CD décide que l'arbitre occasionnel n'a pas utilisé tous les moyens mis à sa disposition pourachever la partie, arrêtée à la 38ème minute. En conséquence le match a été rejoué le 14/05

Frais de comparution à charge des deux clubs : 2x 5 € = 10 €

## Réunion de l'asbl. du Comité Directeur du 19 mai 2022

**Présents :** MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - DEGEY P. - COLAPIETRO S. et BUSIEAUX M.

**Absents excusés :** BROGNIEZ S., CECCHIN JP, VINCK D.

**Représentant du BRAH :** LEMAIRE D.

# COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



## A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

**A 1** Rapport arbitre occasionnel Denne JL, match ASF Quévy-AS La Bouverie du 23/04/22 19H00

Arbitre occasionnel DENNE JL

Joueur LECLERE Benoit (ASF Quévy, 26/3/78) , absent excusé

Délégué visité : DELATTRE Didier ( 26/12/65), absent excusé et remplacé par le président du club

Cormier Thierry.

Délégué visiteur : HONORE Jean-Robert ( 25/02/52)

Après avoir entendu les parties, le joueur LECLERE B. est suspendu 4 matchs

Frais à charge de l'ASF Quévy : 27 € comparution (15€) + amende (12€)

**A2** Demande d'audience du président du club Galactic Utd, V.Wattiez 19H30

La demande de président de Galactic Utd est recevable mais non fondée. Il obtient toutefois un plan de paiement dans le but d'apurer les dettes de son club envers le groupement.

## B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

**B 1** Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

23/04 : Boca Manage

LETE Dylan

30/04 : La Bouverie

LEKRATY Medhi

Amende de 5 € aux clubs concernés

**B 2** Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

07/05 : Corpos Rhodiens

VAN QUAELLE Pierre

14/05 : Corpos Sirault

BONNET Guillaume

Amende de 5 € aux clubs concernés

## **B 2 bis Amendes pour cumul de CJ en coupe dont la dernière reçue le**

**14/05 : SP Baudour**

**WIART Jordan**

**Amende de 5 € au club de SP Baudour**

## **B 3 Amendes administratives**

- **ASF Quévy** : joueur **DUSSONG Logan** (11/11/95) non régulièrement affilié
- **EVH** : joueur **GODEFROID Kevin** (09/02/84) non régulièrement affilié
- **Calcio Bari** : joueur **FONNESU Carmelo** (06/10/77) non régulièrement affilié
- **Galactic Utd** : joueur **DUPONT Aurélien** (14/01/94) affilié mais non qualifié pour ce match (carte groupement manquante)

**Amende de 25 € aux clubs concernés (art II.3)**

## **Feuilles d'arbitre**

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...)

**30/04** : La Montoise - **SP Baudour** (délégué manquant)

**30/04** : **Neptuno C.-** Bor.Lokomotiva (bloc manquant)

**30/04** : FC Strépynois - **Galactic Utd** (délégué manquant)

**07/05** : EVH - **Sp. Squirrels** (délégué + signature manquants)

**14/05** : Boca Manage - **MB La Rusticana** (club + matricule manquants)

**14/05** : Corpos Sirault - **Hainin B** (matricule + délégué manquant)

**Amende de 10 € aux clubs concernés**

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :

**09/04** : **SP Baudour** - Boca Manage (non encore rentrée le 19/05)

**07/05** : **SP Baudour** - Jurbise A (non encore rentrée le 19/05)

**Amende de 30 € (15x2)au club de SP Baudour**

**07/05** : **Bon Vouloir** - Amical Team (non encore rentrée le 19/05)

**Amende de 15 € au club de Bon Vouloir**

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

Ces clubs sont en sursis de voir leur amende doublée en cas de récidive : **MB La Rusticana, Turati**

**Baudour, NK Borina Lokomotiva et Neptuno Calcio**

**23/04** : **MB La Rusticana**

**Amende de 20 € au club de MB La Rusticana**

**30/04** : **FC Yankee**

**07/05** : **FC Sirault et FC Bon Vouloir**

**Amende de 10 € aux clubs concernés**

Non envoi de la liste des joueurs ayant 7 matchs (coupe 1/4 finale) :

**SP Baudour , MB LA Rusticana, NK Borina Lokomotiva**

**Amende de 20 € aux clubs concernés ( règl V.1)**

## **B 4 Amendes disciplinaires**

## **B5 Manque d'organisation**

## **B 6      Modifications de résultats**

- Nous avons constaté que le joueur **GODEFROID Kevin** (EVH, 09/02/84) a été aligné le 09/04 en championnat alors qu'il a été affilié le 26/02/22. (malgré notre rappel au PV 10, match remis du 19/02)  
Il ne pouvait donc être aligné ce jour. Le club d'EVH perd donc la rencontre par FF.  
**Résultat du match : EVH - ASF Quévy 0-5 au lieu de 4-0**
- Nous avons constaté que le joueur **DUSSONG Logan** (ASF Quévy, 11/11/95) a été aligné le 16/04 en coupe alors qu'il a été affilié le 12/03/22. (match remis du 15/01)  
Il ne pouvait donc être aligné ce jour.  
**Résultat du match : ASF Quévy - Jurbise A 0-5 au lieu de 2-0**

Quévy a donc été donc éliminé par FF de la coupe et a été remplacé par Jurbise A, le club vaincu, en 1/4 finale.

Jurbise A a reçu La Montoise le 14/05.

- Nous avons constaté que le joueur **FONNESU Carmelo** (Bari, 06/10/77) a été aligné le 16/04 en coupe alors qu'il a été affilié le 05/02/22. (malgré notre rappel au PV 10, match remis du 15/01)  
Il ne pouvait donc être aligné ce jour.  
**Résultat du match : Calcio Bari - NK Borina Lokomotiva 0-5 au lieu de 2-3**
- Le club de Galactic Utd a aligné le **joueur DUPONT Aurélien** lors du match FC Strépy-Galactic du 30/04. Ce joueur ne possédait pas sa carte du groupement. Galactic Utd perd donc la rencontre par FF.  
**Résultat du match : FC Strépynois - Galactic Utd 5-0 au lieu de 2-2**
- **FF Général du club de FC Bon Vouloir**  
**Amende de 50 € au club de Bon Vouloir**
- **14/05 : Jurbise A - La Montoise FF du club de La Montoise**  
**Amende de 50 € au club de La Montoise (match de coupe : règle II.6)**

## **TIRAGE AU SORT DES COUPES      1/2 FINALES**

Le tirage a été effectué par LEMAIRE Dominique, représentant du BRAH

Ces demi-finales seront disputées le 04/06/2022

Si l'égalité subsiste à la fin du temps réglementaire, on procèdera à 2 prolongations de 10 min chacune et puis, si nécessaire, au botté des tirs au but.

**Coupe Bomal / Camberlin (finale le 18/06 à 16h au Complexe sportif St Julien à Bracquegnies, rue des Canadiens, terrain synthétique)**

DREAM TEAM	13h	FC YANKEE
E.V.H.	15 h	AS JURBISE A

**Coupe du groupement (finale à Jurbise le 11/06 à 16h)**

FA ECAUSSINNOIS	15 h	FC ACLI 2A
BOCA MANAGE	17 h	SP BAUDOUR

**C. DIVERS**

- Nous avons appris le décès de Monsieur Robert De Schampheler, ancien membre du Comité Directeur de notre groupement et responsable du calendrier. Robert était âgé de 85 ans.



**Ne pas oublier d'envoyer votre bulletin d'inscription au secrétariat  
et à tous les membres du comité pour le 25 mai au plus tard.**

**A ce jour, seulement onze clubs l'ont rentré.**

**Celui-ci est téléchargeable sur notre site rubrique "documents"**

**Prochaine réunion du Comité Directeur : AG : date à déterminer  
ultérieurement**

**Présence obligatoire**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**





R G C C M B

PV n° 13

*Site Web : [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be)*

## Réunion de l'asbl. du Comité Directeur du 17 juin 2022

Présents : MM .LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - DEGEY P. - COLAPIETRO S. - BUSIEAUX M.

Absent excusé : VINCK D.

Absents non excusés : CECCHIN JP et BROGNIEZ S?

Représentant du BRAH : LEMAIRE D.

## COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



### A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

NEANT

### TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de Callens J, Colapietro S et Degey P.

**A 1** Rapport arbitre VERRAEST C. Match RSP Baudour - Acli 2A finale coupe du groupement du 11/06/22

Exclusion joueur PERRA Luca (Acli 2A , 23/06/87) pour attitude inconvenant envers l'arbitre.

Le joueur PERRA L. est suspendu 4 matchs

Amende de 12 € au club de Acli 2A

**A 2** Rapport du président du RGCCMB J. Lambert Match RSP Baudour - Acli 2A finale coupe du groupement du 11/06/22

Joueur PERRA Luca (Acli 2A, 23/06/87) pour attitude inconvenante envers le CD.

Le joueur PERRA L. est suspendu 2 matchs

Amende de 8 € au club d'Acli 2A

### B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

### **B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match**

**18/06 : EVH**

**LECLERCQ Thomas et ARCOLY Amaury**

**Amende de 10 € (2 X 5) au club d'EVH**

### **B 3 Amendes administratives**

- ✓ **21/05** : Neptuno Calcio - ***Galactic Utd*** FF annoncé tardivement du club de Galactic  
Frais arbitre 38,30 € (art II.6.1) au club de Galactic Utd
  
- ✓ **28/05** : ***Dragons Utd*** - FC Corpos Rhodiens FF annoncé du club de Dragons Utd  
Amende de 100 € au club des Dragons Utd (récidive art II.6.1)
  
- ✓ **28/05** : EVH - ***FC Yankee*** FF annoncé du club de FC Yankee  
Amende de 50 € aux clubs concernés (art II.6.1)
  
- ✓ **28/05** : MVC Boussu - ***Neptuno Calcio*** FF annoncé tardivement de Neptuno  
Amende de 50 € au club de Neptuno (art.II.6.1) + frais d'arbitre 39,8 = 89,8 €
  
- ✓ **04/06** : ***Boca Manage*** - SP Baudour FF annoncé du club de Boca Manage (coupe 1/2)  
Amende de 50 € au club de Boca Manage

### **C. DIVERS**

#### **Match de barrage D2/D3 :**



**RFC Cheminots St Ghislain - Ajax Eugies 0-10**



#### **Finale de la coupe du groupement :**



**RSP Baudour - ACLI 2A 3-2**



**La remise de la coupe et la joie des vainqueurs**

## Match de barrage D1/D2 :



RASF Quévy - Dynamo 0-5



## Finale de la coupe Bomal/Camberlin :



EVH - FC Yankee 0-6



La remise de la coupe et la joie des vainqueurs

**Règlement :** toute nouvelle proposition du règlement devra nous être parvenue pour le 10 aout au plus tard. Celles-ci seront étudiées et éventuellement soumises au vote lors de notre AG

**Candidature :** l'AG du mois d'aout tombant une année paire, il y a élection ou réélection du Comité Directeur.

Appel est fait à un candidat susceptible de venir renforcer notre équipe.

Veuillez envoyer votre candidature à notre secrétaire général, avec lettre de motivation.  
Ce candidat sera capable de maîtriser succinctement Word ainsi que les tableurs Excel et/ou Access.

**Date limite de réception des courriers le 10 aout 2022.**

**Fin de collaboration :** *Etant donné leurs absences répétées aux réunions ( 4 présences sur 12 ), le CD a décidé de mettre fin à la collaboration de leurs membres Cecchin JP et Brogniez S.*

Juin



**Prochaine réunion du Comité Directeur : AG : le mercredi 22 juin à 19h**

**N'oubliez pas d'apporter vos documents**

**Présence obligatoire**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**



R G C C M B

-

PV n° 14 (AG)

**Site Web : [www.corpoentremonsborinage.be](http://www.corpoentremonsborinage.be)**

**Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 22 aout 2022**

**Assemblée générale**

**Présents** : MM .LAMBERT J. - CALLENS J -- BUSIEAUX M. - DEGEY P.- VINCK D. et COLAPIETRO S.

**Absent excusé** : GEEROMS F.

**Représentant du B.R.A.H.** : M LEMAIRE D.

**Discours de notre président J. LAMBERT**

Monsieur le Représentant de la C.P.A.H.

Mes chers collègues du Comité Directeur

Mesdames, Messieurs,

Chers amis corpos,,

Nous voici arrivés au jour et à l'heure des récompenses après avoir connu la suspension du championnat pendant près de deux ans.

Cette remise de trophées va avoir lieu dans quelques minutes après que notre secrétaire aura faire un résumé de la saison écoulée avec des joies mais aussi avec des malheurs.

Ce soir, il n'y aura pas de carte jaune ni rouge à distribuer mais bien des récompenses aux équipes championnes et vice-championnes mais aussi et surtout aux membres des comités qui ont été très attentifs à nos mails et qui ont renvoyé leurs documents en temps et en heure ainsi que les paiements à la date prévue.

**Discours de notre secrétaire P. DEGEY**

Bonjour à toutes et tous,

Comme vous le savez je ne suis pas un homme de discours et je serai le plus bref possible, et je suis un adepte des copiés/collés.....

Espérons cette fois que la saison pourra se dérouler normalement sans être interrompue par qui vous savez.

Cette fin de saison fut marquée par trois fusions à savoir celles de La Rusticana et Hainin A, Dragons Utd et La Montoise, ainsi que les Cheminots St Ghislain et les Corpos Sirault.

La Rusticana-Hainin A jouera à Hainin

Dragons Utd-La Montoise jouera à Quévy sur le terrain de La Montoise

Tandis que Cheminots SG-Sirault jouera à Sirault et s'appelleront les Cheminots siraultois.

Comprenez qui pourra, il n'y a plus de gare à Sirault depuis la nuit des temps.

Nous avons perdu en cours de route Bon Vouloir et l'éphémère Neptuno Calcio qui n'aura donc joué qu'une seule saison parmi nous.

Un seul arrivant : Uzza Calcio qui doit nous renseigner leur terrain au plus vite..

Ce qui nous fera 33 clubs divisés en trois séries, ce qui n'est pas sans mal pour désigner les compositions. Jean vous en parlera.

Au niveau du fair-play, 29 FF sont à déplorer ( ce qui reste dans la norme) et deux FFG. Et vous savez sans souche que une fois que vous déclarez FF ne fut-ce que pour un match vous êtes exclu du fair-play.

De même si vous avez un joueur exclu directement, vous ne participez d'office plus au classement fair-play. Ce fut le cas d'un club cette saison, il se reconnaîtra. Aucune CJ mais un exclu !!

Il semblerait toutefois que plusieurs clubs ont fait un effort en ce sens, aidés aussi par les nombreuses absences d'arbitres, pour lequel, vous le savez, nous n'y pouvons rien. Il y a pénurie et 400 arbitres ont quitté l'ACFF.

277 CJ et 8 CR. Les équipes les mieux classées au classement fair-play seront bien entendu récompensées comme il se doit dans quelques instants....

Encore un petit mot concernant les mails. C'est sympa de me répondre lorsque j'envoie un message groupé, mais ne répondez pas à tous, à moi suffit. Faites attention, ce n'est pas plus difficile et polluera un peu moins la planète...

Voilà, je ne vais pas vous embêter plus longtemps et cède la parole à Jean.

Bonnes vacances à toutes et tous et RDV est pris pour la fin aout .

## *Discours de notre trésorier J. Callens*

Merci Philippe.

### Comptabilité

Pas de problème majeur à ce sujet, certains clubs ayant enfin compris qu'il était inutile d'attendre le dernier jour pour effectuer les versements demandés et ainsi d'éviter des amendes inutiles.

Ayant envoyé les comptes aux clubs ce dimanche, les versements d'Alliance et O'Malley's étaient sur le compte du RGCCMB dès lundi et ceux d'Ajax Eugies et Strépynois ce mardi.

Concernant les amendes, nous avons constaté cette année encore une diminution significative et si 4 clubs n'ont eu aucune amende, 3 clubs ont eu 5 € d'amendes, 1 club avec 8 € et 2 clubs avec 10 €, 1 club est parvenu à en comptabiliser plus de 300 €. Cherchez l'erreur !!!

### Affiliations

Comme pour la comptabilité, les documents nécessaires aux demandes d'affiliations ont généralement été corrects. Je n'ai renvoyé que quelques demandes non conformes.

### Calendrier

Encore une fois, cette saison a été fort perturbée par le nombre trop élevé de forfaits et de modifications de dernière minute.

Je suis cependant persuadé que des forfaits auraient pu être évités si certaines équipes avaient acceptés de s'aligner même avec une équipe incomplète.

Pour les modifications, certains clubs sont tributaires de clubs provinciaux dont ils louent les installations et ne sont parfois prévenus que tardivement de la non disponibilité de ces installations.

**Il est donc indispensable que les clubs corpos se renseignent au plus tard la semaine précédant les matchs de la disponibilité des installations car il ne sera plus tenu compte des modifications tardives.**

Les 33 clubs seront répartis en 1 série de 13 clubs (D1), 1 série de 11 clubs (D2) et 1 série de 9 clubs (D3). Il ne sera donc plus possible de travailler sur base de grilles de 14 pour les 3 séries.

Nous pourrions encore le faire pour les clubs de D1 et D2 et nous allons envisager une autre solution pour ceux de D3 car il est inimaginable de prévoir 5 équipes bye chaque WE.

Nous allons nous pencher sur ce problème et nous vous transmettrons prochainement notre décision.

Pour le projet de calendrier, comme certains clubs jouent en alternance avec des équipes provinciales nous devrons attendre le calendrier des jeunes pour pouvoir établir le nôtre.

**Les clubs concernés devront nous envoyer le calendrier des équipes avec qui ils jouent en alternance dès leur parution et au plus tard le 15 juillet.**

Les directives reçues l'année dernière du secrétariat provincial seront d'application stricte

**Les demandes de modification (lieu, date, heure) doivent être envoyées au plus tard le mardi avant 19 h précédent le week-end à tous les membres du groupement. Le responsable du calendrier communique cette modification au plus tard le mercredi à 10 h 00 précédent le week-end**

Les forfaits partiels seront enregistrés jusqu'au vendredi midi. Passé ce délai, plus aucun forfait de dernière minute ne sera pris en compte sauf cas exceptionnel (accident, décès,...)

Les frais d'arbitre seront portés en compte du club qui n'aura pas annoncé son forfait.

**La liste des arbitres éventuellement récusés (UN par club) est à envoyer AVANT le début du championnat.**

Soyez donc très attentifs à ces directives afin de ne pas en subir des désagréments dommageables dont vous seriez seuls responsables.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de bonnes vacances

**José Lambert**

Cette saison s'est terminée samedi dernier, au magnifique complexe de Strépy, par la finale de la coupe Bomal-Camberlin avec la belle victoire de Yankee sur l'équipe d'E.V.H qui a néanmoins mis beaucoup d'ambiance après le match. La finale de la coupe du Groupement a vu la victoire à l'arraché du club du SP Baudour, qui fête dignement ses 50 ans d'existence, opposé au club des Acli. Merci au club de Jurbise qui a organisé la finale de main de maître.

Nous allons passer maintenant à la remise des trophées aux clubs champions :

Division 1 : CORPOS RHODIENS

Division 2 : DREAM TEAM

Division 3 : CORPO HONNELLOISE

Maintenant nous procédons à la remise des coupes aux équipes vice-championnes :

Division 1 : YANKEE

Division 2 : TURATI BAUDOUR

Division 3 : STREPYNNOIS

Il n'en reste plus qu'une à remettre et c'est la plus imposante et la plus importante vis à vis des membres du Comité, des adversaires que vous rencontrez et vis à vis des arbitres qui vous permettent d'exercer votre sport favori du samedi.

C'est avec grand plaisir que nous appelons le club de CORPOS WASMES qui a remporté cette coupe du Fair Play avec seulement 2 cartes jaunes. Nous voudrions aussi féliciter le club d'Amical TEAM qui a échoué de très peu à la seconde place avec 4 cartes jaunes et qui reçoit le prix du second au Fair Play.

Après avoir fêté les équipes et les comités, il nous est agréable de mettre en avant quelques personnes individuelles qui ont porté et portent encore le sport corporatif au plus haut niveau.

On dit toujours que le sport conserve et nous en avons la preuve avec ces corpos dans l'âme.

Nous allons appeler tout d'abord Mr Lucio Marcon qui bien que sexagénaire a encore défendu les couleurs de son club. Il en est de même pour Mr Alain Brogniez et pour Mr Daniel Descamps.

Lui, on ne peut pas dire que l'arrêt du sport lui a permis de conserver une taille de guêpe, mais il a arbitré de nombreux matches de corps et nous a aussi prodigué de nombreux conseils lors de ses missions à nos réunions du Comité Directeur. Il part à **la retraite bien méritée** et va s'occuper de son jardin et de son épouse Viviane : Mr Gilbert Potiau

Félicitations à vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs les dirigeants pour avoir fait tenu bon après cet arrêt dû à la pandémie et qui avez su remotiver vos troupes.

En cette année d'élection du Comité Directeur, j'aimerais vous présenter l'équipe avec laquelle j'ai eu le plaisir de travailler cette saison.

Didier VINCK notre vice-président qui s'occupe de vérifier les affiliations des joueurs en P1 et en P2 afin de garantir le bon fonctionnement du championnat.

Philippe DEGEY, notre secrétaire et le responsable du contrôle des feuilles d'arbitre et de la comptabilisation des cartes jaunes et rouges pour l'établissement du Challenge du Fair Play, de la préparation de l'ordre du jour de nos réunions de Comité Directeur ainsi que de l'envoi dudit P.V. . Il récolte aussi les déclarations d'accident avant de les encoder et les envoyer à Ethias.

Jean CALLENS c'est notre touche à tout, notre Monsieur 200%. Outre l'élaboration du calendrier, il s'occupe aussi des finances avec Freddy Geeroms, il collecte également les résultats des matches et en élaborer les classements, il confectionne les cartes d'affiliation. Toutes ces charges de travail font que parfois, il marche en penchant à droite parfois à gauche.

Freddy GEEROMS absent ce jour pour un motif bien légitime qui est celui d'être parti en vacances. C'est le trésorier qui s'occupe avec Jean Callens de la tenue de la comptabilité. Rassurez vous il n'est pas parti avec la caisse.

Stéphane COLAPIETRO c'est le webmaster du groupement, le monsieur qui a installé ce magnifique site du RGCCMB et qu'il met à jour aussi le plus régulièrement possible. Il s'occupe aussi du compte Facebook du groupement.

Michel BUSIEAUX est chargé de collaborer à la confection du calendrier avec Jean Callens et est toujours disponible pour effectuer une mission au sein du groupement le samedi après-midi.

Comme cette année est une année paire, vous avez l'occasion de venir renforcer notre équipe et c'est avec grand plaisir que nous recevrons vos candidatures.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances ensoleillées et vous donnons rendez-vous le 26 août pour notre Assemblée Générale et le 27 août pour la Supercoupe.



Les jubilaires



Vue de l'assistance qui était bien au rendez-vous

**Prochaine réunion du Comité Directeur : AG : le vendredi 26 aout à 19h**

**Présence obligatoire**

**Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière**